



HAL
open science

Les défis de l'archivage numérique dans les anciennes colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest (AOF) : le cas du Sénégal

Ibrahima Diouf

► To cite this version:

Ibrahima Diouf. Les défis de l'archivage numérique dans les anciennes colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest (AOF) : le cas du Sénégal. Sciences de l'Homme et Société. 2025. <dumas-05387768>

HAL Id: dumas-05387768

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-05387768v1>

Submitted on 28 Nov 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Copyright - All rights reserved

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - sciences de l'information et des bibliothèques

Parcours - archives numériques

Mémoire Master 2/Septembre 2025

Les défis de l'archivage numérique dans les anciennes colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest (AOF) : le cas du Sénégal

IBRAHIMA DIOUF

Sous la direction de LAMIA BADRA

Maître de Conférences en Sciences de l'Information et de la Communication
Université Clermont Auvergne

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à Madame Lamia Badra , directrice de ce mémoire, pour son accompagnement constant, ses précieux conseils et la pertinence de ses orientations qui ont guidé ma réflexion tout au long de ce travail.

Mes remerciements vont également à ma mère, Ramatoulaye Diouf, dont le soutien indéfectible, la patience et l'amour ont joué un rôle déterminant tout au long de mes études.

Je souhaite également rendre un hommage appuyé à Amady Diallo, qui a assumé, après le décès de mon père, avec bienveillance et dévouement, le rôle paternel dans mon éducation et mon parcours.

J'adresse aussi mes sincères remerciements à Monsieur Diop, Directeur des Archives nationales du Sénégal, pour sa grande disponibilité, son écoute et son aide qui ont été précieux dans la réalisation de ce travail.

À toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à l'aboutissement de ce travail, je dis merci du fond du cœur.

Dédicaces :

Je dédie ce travail à la mémoire de mon père, qui nous a quittés trop tôt.

À ma défunte grand-mère, Semou Mac, et à mon grand-père, Ousmane Diouf, pour leur sagesse et leurs valeurs transmises.

À ma famille, pilier de mon existence : ma mère, mes frères et sœurs – Mouhamed Diouf, Ndeye Mahé Diouf, Fatou Diouf, Mame Birame Diouf, Latir Diouf, Dr Mbaye Sène, Mahé Sène, Lahat Sène, Ndella Sène –

À ma tante Awa, pour son amour inconditionnel.

À ma fiancée Seynabou Sarr Sene pour son amour et son soutien indéfectible.

À Mouhamed Lamine Manga, historien, ainsi qu'à tout le département d'Histoire de l'Université Assane Seck de Ziguinchor, dont l'accompagnement et les enseignements ont marqué mon parcours.

À mes amis, compagnons d'enfance et cousins, notamment Seydina Diouf et Seydou Coly Diouf, pour la richesse des souvenirs partagés et la sincérité de leur amitié.

À toutes celles et tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à mon cheminement et à mon évolution, recevez ici l'expression de ma gratitude profonde.

Résumé :

En raison de l'explosion des documents numériques au sein des organismes, la gestion des archives numériques soulève plusieurs défis, qu'ils soient d'ordre technologique, financier ou de formation. Le Sénégal et ses voisins de la sous-région ouest-africaine francophone (AOF) ne sont pas épargnés par ces préoccupations ; en plus du retard technologique, ils doivent également relever de multiples enjeux liés à l'archivage numérique. En revanche, un certain nombre de ces pays ont pu tirer parti des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour concevoir des solutions adaptées aux spécificités africaines, conduisant à l'instauration de projets d'archivage numérique en développant des logiciels tout en se servant des logiciels d'archivage open source.

Descripteurs : archivage numérique, AOF, Numérisation, ANS, transition numérique, Stockage de données, SAE, GED

Abstract :

Due to the explosion of digital documents within organisations, the management of digital archives raises several challenges, whether technological, financial or training-related. Senegal and its neighbours in the French-speaking West African sub-region (AOF) are not immune to these concerns; in addition to technological backwardness, they also face multiple challenges related to digital archiving. However, a number of these countries have been able to take advantage of information and communication technologies (ICT) to design solutions tailored to African specificities, leading to the establishment of digital archiving projects by developing software while using open source archiving software.

Keywords : *digital archiving, AOF, digitisation, digital transition, ANS, data storage, SAE, GED*

Droits d'auteurs

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.

OU



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par
courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco,
California 94105, USA.

Sommaire

Sigles et abréviations	8
Introduction	10
Première partie : Archivage numérique en Afrique, le difficile rattrapage des anciens pays de l'AOF	16
Chapitre 1 : Analyse conceptuelle et critique des sources.....	16
I. Définition des termes clés	16
1. Archives numériques	16
2. Archives nationales du Sénégal (ANS)	22
II.Méthodologie et Critique des sources	25
1.Méthodologie	25
2.État de l'art et revue critique des sources	26
Chapitre 2 : Les archives de l'AOF, un riche héritage colonial	30
I.Les archives de l'AOF, genèse d'un fonds colonial	30
1. Le Fonds de l'AOF, témoignage des décennies de présence coloniale française en Afrique de l'Ouest	30
2.Un patrimoine partagé entre la France et les anciens territoires de l'AOF	33
II.Archivage numérique en Afrique de l'Ouest francophone, les défis de la transition numérique	35
1.Une Transition Numérique timide malgré les Avancées Technologiques	36
2.L'archivage numérique en Afrique de l'Ouest francophone : un secteur en émergence face aux défis technologiques	37
Deuxième partie : Enjeux et perspectives de l'archivage numérique au Sénégal	41
Chapitre 1 : Défis technologiques et institutionnels	43
I.Situation de l'archivage numérique au Sénégal : État des lieux	43
1.L'archivage numérique au Sénégal, le retard des services d'archive	44
2.L'archivage numérique, une dynamique d'expansion progressive	46
II.L'archivage électronique au Sénégal, un essor ralenti par des contraintes techniques et infrastructurelles	48
1.Le Manque d'équipements et de connexion internet, un frein à l'expansion de l'archivage numérique au Sénégal	49
2.Archivage numérique au Sénégal, l'impératif de formation aux technologies modernes	51
Chapitre 2 : Archivage numérique au Sénégal : opportunités et solutions pour l'avenir	54
I.Collaborations et partenariats	54
1.Les partenariats : un levier stratégique pour combler le retard du Sénégal en archivage numérique	55
2.Partenariats et collaborations : opportunités, limites et perspectives	58

II. Archivage numérique au Sénégal : fondements incontournables et perspectives de l'IA	60
1. Les bases indispensables pour impulser l'archivage numérique au Sénégal.....	61
2. L'IA une opportunité pour s'adapter aux exigences de l'archivage des données numériques	63
Conclusion.....	67
Sources	69
Bibliographie	70
Annexes	75
Glossaire	76
Index	77
Table des illustrations	78
Table des matières	79

Sigles et abréviations

AOF	Afrique Occidentale Française
ANS	Archives Nationales du Sénégal
AFNOR	Association Française de Normalisation
AIAF	Association Internationale des Archives Francophones
EBAD	Ecole des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar
ASBAD	Association Sénégalaise des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes
CFN	Coffre-Fort Numérique
DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
GED	Gestion Électronique des Documents
ICA	Conseil International des Archives (International Council on Archives)
MCTN	Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique
OAIS	Open Archival Information System (Système d'archivage ouvert de l'information)
VITAM	Valeurs Immatérielles Transmises aux Archives pour Mémoire (programme interministériel français d'archivage numérique)
SAE	Système d'Archivage Électronique
SMI	Système de Management de l'Information

OMVS..... Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PTN Parc des Technologies Numériques
SNTN..... Stratégie Nationale de Transformation Numérique
RATP..... Régie Autonome des Transports Parisiens
SAE.....Système d'Archivage Électronique
SNTN Stratégie Nationale de Transformation Numérique
TICTechnologies de l'Information et de la Communication

INTRODUCTION

« L'archivage numérique, c'est le défi de préserver la mémoire collective à l'ère de l'obsolescence technologique et de la croissance exponentielle des données. »¹

Bertrand Müller

L'archivage numérique représente aujourd'hui un enjeu crucial pour la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, notamment dans les pays en développement où les infrastructures archivistiques font face à des défis organisationnels et technologiques importants.²

L'organisation de l'information constitue une pratique aussi ancienne que l'humanité.³ Cependant, L'avènement des technologies numériques a entraîné une transformation significative du métier d'archiviste.⁴ Autrefois limité à la gestion de documents physiques, se voit désormais confronté à un double défi.⁵ D'une part, il doit continuer à préserver et organiser les archives traditionnelles sur support papier.⁶ D'autre part, il fait face à une quantité croissante de données numériques, produits des nouvelles technologies, qu'il doit aussi gérer efficacement.⁷ Cette dualité exige de l'archiviste moderne une adaptabilité accrue et une maîtrise des outils informatiques, tout en conservant les compétences traditionnelles de son métier. La gestion de ces deux types de supports, physique et numérique, nécessite donc une approche intégrée et des compétences diversifiées⁸ pour assurer la pérennité et l'accessibilité de l'information, quelle que soit sa forme.

De nos jours, les technologies avancées progressent à un rythme fulgurant, transformant radicalement notre rapport à l'information et à la production documentaire.⁹ L'évolution

¹ Communication présentée au colloque Temps présent et contemporanéité, Paris, 24-26 mars 2011

² DIEYE, Mor. Valorisation et médiation numérique du patrimoine documentaire colonial et de l'esclavage. Mémoire de Master Sciences de l'information et de la communication. Université Paul Valéry- Montpellier III, 2013, p. 2

³ FAYE, Marcel. L'impact de **VITAM** dans le paysage de l'archivage électronique français, Mémoire de Master, **Enssib**, Villeurbanne, 2020, p. 10

⁴ LIMON, Bonnet Marie-Françoise, MOUFFLET, Jean-François, GAETANO, Piraino. « L'innovation numérique : un cercle vertueux pour l'archivistique ». In: *La Gazette des archives*, n°254, les Archives nationales, une refondation pour le XXI^e siècle, 2019, p. 247

⁵ GUYON, Céline. « Une archivistique sous influence : la pratique archivistique face aux innovations technologiques (1960-2022) », *Open Edition Journals*, 2022, p. 4

⁶ *Ibid* ;

⁷ *Ibid* ;

⁸ BACHIMONT, Bruno. Patrimoine et numérique : Technique et politique de la mémoire. 1^{ère} édition. Bry-sur-Marne: Institut National de l'Audiovisuel, 2017, p. 12

⁹ JACOB, Steve, SOUSSI, Seima et MARTINEAU, Charlie. « Intelligence artificielle et transformation des métiers de la gestion documentaire Chaire de recherche sur l'administration publique à l'ère

constante des outils informatiques, notamment l'émergence d'ordinateurs toujours plus puissants et performants, a considérablement accéléré notre capacité à traiter et à générer des données.¹⁰ Parallèlement, l'essor spectaculaire de l'intelligence artificielle ces dernières années a ouvert de nouvelles perspectives dans la création de données.¹¹ Ces innovations ont entraîné une prolifération exponentielle de la production documentaire. Déjà à partir des années 1990, une hausse significative du volume documentaire est notée.¹² Dans son étude, Sameh Kallel fait état d'une augmentation de 30 % de ce volume au cours de la dernière décennie, démontrant ainsi que l'interaction entre l'homme et la machine a entraîné une production documentaire dépassant celle qui a été accumulée depuis le début de l'humanité.¹³

L'initiative d'archiver des données numériques a pris forme à la fin des années 1960, avec les États-Unis comme leaders dans ce domaine. L'objectif visé était d'assurer la longévité des bases de données.¹⁴ En France, il faudra patienter jusqu'à la fin des années 1970 pour observer les premières initiatives concrètes dans ce domaine, notamment avec l'établissement du service Constance des Archives Numériques à Fontainebleau.¹⁵

Bien que certaines voix aient prophétisé la disparition du papier avec l'essor du numérique, cette transformation n'a pas encore eu lieu. Cependant, les données numériques occupent une place de plus en plus significative au sein des organismes. Dans certaines institutions, le format numérique commence à supplanter le support papier, comme en témoigne la transition majeure vers le numérique opérée par Bibliothèque et Archives Canada depuis 2017.¹⁶ En France, la législation par le biais de la loi du 13 mars 2000, stipule que « l'écrit sous forme électronique est admis en preuve au même titre que l'écrit sur support papier, sous réserve que puisse être dument identifiée la personne ont il émane et qu'il soit établi et conservé dans les conditions de nature à en garantir l'intégrité ».¹⁷ Donc pour qu'un document

numérique Université Laval Québec », 2022, p. 2

¹⁰ PERES, Éric. « Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté », JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, janvier 2015, p. 6

¹¹ JACOB, Steve, SOUISSI, Seima et MARTINEAU, Charlie. « Intelligence artificielle et transformation des métiers de la gestion documentaire Chaire de recherche sur l'administration publique à l'ère numérique Université Laval Québec », 2022, p. 2

¹² KALLEL, Sameh. « Gestion et archivage de documents électroniques : Evidence, fiabilité et authenticité », mémoire de recherche, Université de Laval, 1998, p. 8

¹³ *Ibid* ;

¹⁴ BABELON, Jean Pierre. *Les archives, mémoire de la France*, Gallimard, Paris, 2008, p. 44

¹⁵ *Ibid* ;

¹⁶ COUTURE, Carol, LAJEUNESSE, Marcel. *L'archivistique à l'ère du numérique – Les éléments fondamentaux de la discipline*, Les Presses de l'Université du Québec, 2015, p. 122

¹⁷ BABELON, Jean Pierre. *Les archives, mémoire de la France*, Gallimard, Paris, 2008, p. 44

électronique puisse être jugé comme une preuve suffisante légalement, il doit respecter des critères définis concernant sa collecte et sa conservation. Cela représente un défi pour certaines organisations qui n'ont pas les capacités techniques et budgétaires pour s'adapter à ces exigences.

Dans le cadre de la plupart des institutions, l'utilisation du papier et du numérique se côtoie de manière croissante, même si le numérique prend une place de plus en plus prépondérante.¹⁸Cette explosion des données numériques pose divers défis en matière de gestion, de conservation et de durabilité. Les institutions culturelles, les organismes les entreprises entre autres développent des solutions pour gérer ce flux et s'ajuster aux nouvelles exigences. Parallèlement, le progrès des technologies de communication, en particulier les réseaux sociaux, a engendré l'apparition de nouvelles sortes de données, parmi lesquelles figurent « les tweets, les blogs, les SMS », entre autres.¹⁹Leur traitement et leur gestion nécessitent des approches particulières, rendant ainsi leur conservation plus complexe. En effet, les données numériques, tout comme les documents physiques, doivent être archivées conformément aux normes et aux réglementations établies pour la gestion des données numériques.

Si dans les pays développés, diverses stratégies sont mises en œuvre pour relever les nombreux défis liés à l'archivage numérique. En revanche, dans les pays du Sud, les initiatives pour répondre à ces enjeux sont peu fréquentes,²⁰ et les rares projets lancés peinent souvent à se concrétiser.²¹

La majorité des pays du Sud ont su tirer parti de la révolution numérique pour se moderniser dans divers secteurs d'activité.²²D'ailleurs, il est fréquent d'observer la création de postes ministériels spécifiquement dédiés au numérique dans certains pays du sud. Cette évolution numérique, similaire à ce qui se passe ailleurs, est marquée par une augmentation significative des données numériques. Parmi les pays dits sous-développés, ceux de l'Afrique occidentale française attirent particulièrement notre attention dans le cadre de ce travail. Cette région, connue

¹⁸ BABELON, Jean Pierre. *Les archives, mémoire de la France*, Gallimard, Paris, 2008, p. 44

¹⁹ COUTURE, Carol, LAJEUNESSE, Marcel. *L'archivistique à l'ère du numérique – Les éléments fondamentaux de la discipline, op.cit*, p. 123

²⁰Entretien avec Mohamed Lat Sack Lat Tidiane DIOP Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, Chef du département Archives, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), visio, 1h, le : 02/02/2025

²¹ *Ibid* ;

²² PEYROUX, Elisabeth, NINOT, Olivier. « La révolution numérique en Afrique », Direction de l'information légale et administrative (DILA), 1er juillet 2019, p. 1

sous le nom d’AOF à l’époque coloniale, rassemblait une fédération de huit colonies françaises en Afrique de l’Ouest.²³ Elle comprenait alors le Sénégal, le Dahomey (actuel Bénin), la Haute-Volta (aujourd’hui Burkina Faso), le Soudan français (aujourd’hui Mali), la Côte d’Ivoire, le Togo, la Mauritanie et la Guinée.²⁴

Cependant, la gestion et la préservation des documents numériques constituent un défi dans ces pays.²⁵ Si on prend l’exemple de certains États africains, le débat relatif à la conservation et à la pérennisation des données n’est pas encore d’actualité.²⁶ Les rares initiatives existantes se limitent souvent à la numérisation²⁷ sans véritablement envisager des solutions durables pour la conservation des données numériques à long terme.²⁸ On peut prendre le cas de l’Afrique du Sud qui en 2002 a initié le projet *Digital Imaging South Africa*, ayant pour objectif la numérisation des documents clés ayant contribué à l’abolition du système d’Apartheid.²⁹

Dans les anciennes colonies françaises d’Afrique occidentale (AOF), certaines initiatives de numérisation ont été observées. On peut noter les exemples du Bénin et du Sénégal, qui ont numérisé des archives relatives à la traite négrière grâce au financement du fonds norvégien destiné à l’aide au développement (NORAD).³⁰

Dans le cadre de cette étude, nous concentrerons notre analyse sur l’Afrique de l’Ouest francophone, historiquement connue sous le nom d’AOF durant la période coloniale, avec un accent particulier sur le Sénégal, qui détient un important patrimoine archivistique de cette époque.

La particularité du Sénégal en matière d’archivage dans la sous-région s’explique par une tradition bien ancrée, nourrie par divers éléments. En premier lieu, le pays conserve depuis des décennies les archives de l’AOF, conséquence de son statut de capitale durant la colonisation.³¹ En second lieu, il a également accueilli la première

²³ Afrique occidentale française. Éditeur scientifique, “Annuaire du Gouvernement général de l’Afrique occidentale française,” *Bibliothèque numérique patrimoniale*, consulté le 1 mai 2025, <https://odyssee.univ-amu.fr/items/show/935>

²⁴ *Ibid* ;

²⁵ ASSALEH, Raliou Hamed, FOLY, Claude. « Les défis de l’archivage numérique des documents en Afrique » BBC Afrique, Juillet 2022, p. 1

²⁶ *Ibid* ;

²⁷ Entretien avec Cheikhou Oumar Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, visio, durée 1h, le : 18/07/2025

²⁸ *Ibid* ;

²⁹ HIRIBARREN, Vincent. « Tournant archivistique et tournant numérique en Afrique : Entretien avec Vincent Hiribarren », *Materials & Fieldwork in African Studies*, 2020, p. 27

³⁰ MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l’Ouest, un patrimoine en mutation », *Conférences, Ecole des Chartes*, 2004, p. 5

³¹ *Ibid* ;

école de formation en archivage en Afrique francophone (EBAD) dans les années 1970.³²

Le choix de ce sujet s'inscrit dans une volonté de comprendre les enjeux contemporains liés à la conservation de la mémoire collective dans un contexte africain marqué par des transformations numériques encore inégalement maîtrisées. En s'intéressant spécifiquement aux anciennes colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Sénégal, ce travail vise à mettre en lumière les difficultés structurelles, techniques et institutionnelles auxquelles ces pays font face dans leur transition vers l'archivage numérique. Le Sénégal, par son histoire administrative et son rôle central dans l'espace AOF, constitue un terrain d'étude pertinent pour interroger la continuité des logiques postcoloniales dans la gestion des archives, tout en analysant les opportunités offertes par les technologies numériques. Ce thème suscite aussi un intérêt tant scientifique que pratique, particulièrement dans le contexte actuel où la dématérialisation de l'information est un enjeu fondamental pour la gouvernance, la transparence des administrations et la sauvegarde du patrimoine. Enfin, en traitant cette thématique, nous cherchons à contribuer à une réflexion critique sur l'adaptation des modèles d'archivage aux réalités africaines, ainsi qu'à l'identification de pistes de renforcement des capacités locales dans ce domaine stratégique.

Ce travail se propose d'analyser un ensemble d'hypothèse portant sur les défis de l'archivage numérique au Sénégal. Nous formulons tout d'abord l'hypothèse que le manque de ressources techniques et humaines qualifiées constitue un frein déterminant à l'établissement d'un système d'archivage numérique fiable et durable. Par ailleurs, la forte dépendance des projets en cours vis-à-vis des financements extérieurs semble compromettre leur appropriation par les acteurs nationaux, ainsi que leur viabilité à long terme. Enfin, nous supposons que la faiblesse des initiatives de formation et de sensibilisation à la gestion électronique des documents contribue à ralentir l'adoption de ces nouvelles pratiques au sein des institutions.

Cette étude s'attache à répondre à la question : Comment le Sénégal, pionnier dans le domaine de l'archivage en Afrique de l'Ouest francophone, peut-il réussir sa transition vers l'archivage numérique, face aux défis technologiques (retard

³² NDIAYE, Ahmeth, « Les archives en Afrique occidentale francophone. Bilan et perspectives » dans: La Gazette des archives, n°139, 1987. p. 229

technologique) et juridiques (absence de réglementations sur la gestion des documents numériques), sans oublier sa forte dépendance vis-à-vis des partenariats internationaux dans ce domaine ?

En effet, Il sera question de réfléchir sur l'archivage numérique au Sénégal, un pays considéré comme un leader historique en matière d'archivage en raison de son passé colonial et de l'établissement précoce d'institutions spécialisées dans la formation des archivistes, telles que l'EBAD.³³ Cette réflexion portera également sur les défis et enjeux liés à la numérisation et à la préservation des archives dans ce pays et dans la région de l'Afrique de l'Ouest francophone. Cela inclut les défis techniques, financiers, de formations et institutionnels qui entravent la mise en œuvre efficace des projets d'archivage numérique. Dans un contexte, où on assiste à une croissance rapide des données numériques, la question est de savoir comment le Sénégal peut dépasser ces obstacles, pour optimiser la gestion, la conservation, l'accessibilité et la valorisation de son patrimoine documentaire numérique ?

Ainsi dans le cadre de ce travail, nous proposons un plan structuré en deux grandes parties. La première partie s'intéresse au retard accumulé par les anciennes colonies françaises d'Afrique de l'Ouest (AOF) dans le domaine de l'archivage numérique, à travers une approche à la fois conceptuelle et historique. Elle débute par une analyse des notions clés telles que les archives numériques, le fonds de l'AOF et les Archives nationales du Sénégal (ANS), tout en apportant une revue critique des sources existantes. Cette première section se poursuit avec une réflexion sur le riche héritage colonial que représentent les archives de l'AOF, en soulignant leur valeur historique et les enjeux liés à leur conservation partagée entre la France et les pays africains concernés. Enfin, cette partie expose les multiples défis auxquels fait face l'Afrique de l'Ouest francophone dans la transition numérique, marquée par une avancée lente et une mise en œuvre encore marginale des dispositifs d'archivage numérique.

La deuxième partie de cette analyse porte plus spécifiquement sur le cas du Sénégal, en mettant en lumière les enjeux contemporains et les perspectives d'avenir de l'archivage numérique dans ce pays. Le premier chapitre dresse un état des lieux des pratiques actuelles, soulignant le retard institutionnel et technologique accusé par les services d'archives sénégalais, en raison notamment du manque

³³ Voir chapitre 1 de la deuxième partie

d'équipements, de connexion Internet et de formation. Le second chapitre, explore les solutions et opportunités envisageables pour améliorer la situation.

**PREMIERE PARTIE : ARCHIVAGE NUMERIQUE EN
AFRIQUE, LE DIFFICILE RATTRAPAGE DES ANCIENS
PAYS DE L'AOF**

CHAPITRE 1 : ANALYSE CONCEPTUELLE ET CRITIQUE DES SOURCES

I. Définition des termes clés

1. Archives numériques

Le terme « archivage » est défini par le Conseil international des archives CIA comme : « l'ensemble des documents de toute nature, produits ou reçus par une personne physique ou morale, par un organisme public ou privé, résultat de son activité, organisé en conséquence de celle-ci et conservés en vue d'une utilisation éventuelle. ».³⁴Cette définition ne crée pas de dichotomie entre l'archivage de documents sous format papier et l'archivage sous format électronique. Elle englobe tous les types de support qu'il soit papier ou électronique, et s'adapte parfaitement aux mutations technologiques.

Néanmoins, la diversité croissante des formats et des supports numériques, engendrée par les nouvelles technologies, incite les chercheurs et les professionnels du domaine à repenser la question de l'archivage numérique. Avant d'explorer le terme d' « archive numérique », il serait pertinent de clarifier la notion d' « objet numérique ». Un « objet numérique » se définit comme « un ensemble complexe de contenus d'informations et de paquetage de ces informations dans un format de document accompagné d'un programme informatique ou application offrant des fonctionnalités de manipulation telles que la recherche, l'affichage, la navigation. Le tout est stocké sur un support ».³⁵La compréhension de cette notion est primordiale pour définir les contours et identifier les éléments et objets qu'englobe la notion d'« archive numérique ». À la différence des archives papier, la notion d'« archive numérique » est plus complexe à cerner, notamment en raison de la diversité des types de données numériques. Ces documents se déclinent en différents formats et proviennent de multiples outils et systèmes, compliquant ainsi leur appréhension. De nombreux chercheurs ont entrepris des efforts pour définir ce terme, cherchant à lui donner une signification précise et des limites mieux établies. Hahn Allison, dans son article intitulé « Archivage Numérique » définit l'archivage numérique, comme

³⁴ MOURIER, Jacques, CAYA, Marcel, Module 1 - Section 1 : Définir les archives, PIAF, 2011, p. 5

³⁵ LUPOVICI, Catherine. Archivage numérique : Analyse et mise en œuvre d'actions pour la société SEMALY, Mémoire de Stage, Enssib, Villeurbanne, 2003, p. 28

« le processus de collecte et de stockage de divers types de fichiers numériques – tels que des documents, des images, des sons et des vidéos – afin d'en permettre l'accès ultérieur aux utilisateurs et aux chercheurs ». ³⁶Cette définition insiste d'avantage sur la gestion des archives numérique plutôt que sur l'objet.

L'archivage numérique englobe l'ensemble des documents générés ou reçus par une organisation dans le cadre de ses activités, qui sont conservés sous forme d'enregistrements numériques sur des supports variés tels que les bandes magnétiques, les disques durs et les disques optiques, nécessitant un équipement spécialisé pour leur conservation, mais aussi leur consultation. ³⁷En effet, Les archives numériques, à l'image des archives physiques, existent sous diverses formes et peuvent être soit publiques ou privées. ³⁸

Globalement, la notion d'archivage numérique se concentre sur la gestion et la conservation à long terme des documents d'activité originaux, entièrement numériques. Cela englobe les données provenant d'applications professionnelles, les courriels, ainsi que divers fichiers de bureautique. Ces éléments diffèrent des documents numérisés, qui sont simplement des versions digitales de documents initialement au format papier. Il convient de mettre en avant cette différence, car elle est fondamentale dans le contexte de la législation française.

La dématérialisation fait référence au processus de conversion des données issues d'un document papier vers un support numérique, communément désigné comme numérisation. ³⁹Cette opération, souvent réalisée par le biais d'un scanner, vise à faciliter l'accès à l'image des documents, à optimiser leur diffusion rapide et faciliter leur partage. Cependant, il est important de souligner que dans la législation de certains pays, les résultats d'un scan ne sont pas reconnus comme une preuve valide. En France, par exemple le produit d'un scan est simplement considéré comme une copie et ne bénéficie pas, par conséquent de la même valeur probante que l'original. ⁴⁰Néanmoins elle est admise comme preuve quand le processus de numérisation est réalisé en se conformant aux standard et normes en vigueur en termes de numérisation. Parmi ces dernières nous pouvons citer la norme NF Z 42 026. Cette norme établit des exigences nécessaires à la production de copies fidèles

³⁶ ALLISON, Hahn, « Archivage numérique » EBSCO, 2024, p.1

³⁷ FAYE, Marcel. L'impact de VITAM dans le paysage de l'archivage électronique français, Mémoire de Master, **Enssib**, Villeurbanne, 2020, p. 13

³⁸ *Ibid* ;

³⁹ CHABIN, Marie-Anne, « Nouveau glossaire de l'archivage », ARCHIVE 17, Février 2010, p. 6

⁴⁰ *Ibid* ;

de documents papier par le biais de la numérisation.⁴¹ Lorsqu'une institution ou un organisme projette de détruire ses archives papiers post-numérisation, il est capital de vérifier la conformité avec la norme NF Z42-026. Cela permettra d'assurer le respect des exigences de cette norme et de la réglementation applicable avant de procéder à la destruction des archives en format papier.⁴² La dématérialisation de ces dernières présente de nombreux avantages notamment en termes de stockage et de conservation.⁴³ Elle permet de réduire les risques de destruction liée à des facteurs tels que : les incendies, les inondations, la forte chaleur qui accélère le vieillissement et précipite la dégradation des archives papiers.⁴⁴ Mais aussi de rendre leur consultation et leur partage plus aisés, tout en offrant une protection des données via des solutions de stockage sécurisées.⁴⁵ Elle répond ainsi de manière innovante aux défis liés à la conservation des archives traditionnelles.⁴⁶

La gestion des archives numérique soulève de nos jours de nombreuses problématiques complexes nécessitant une approche plus globale. Les interrogations portant sur la gestion, stockage et la pérennité des données numériques⁴⁷ émergent régulièrement, occupant une place centrale dans les débats actuels.

Si la création de données numériques coïncide avec l'avènement des technologies informatiques, l'archivage des documents numériques a été initié vers le milieu des années 1990.⁴⁸ Cette archivage concerne les documents nativement numériques, c'est à dire les documents produits directement sous format numérique. C'est à dire provenant des applications professionnelles, échanges liés aux « téléprocédures, les fichiers au format Word, Excel, PowerPoint, images »⁴⁹ etc. Les archives numériques incluent aussi les documents papiers qui ont été numérisés en respectant la réglementation en cours. Il est essentiel de préciser qu'une simple numérisation

⁴¹ Cf. AFNOR : Association Française De Normalisation « NF Z42 026 Définition et spécifications des prestations de numérisation fidèle de documents sur support papier et contrôle de ces prestations » Mars 2023, ISSN 0335-3931.

⁴² *Ibid* ;

⁴³ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, Visio, durée 1h, le : 18/07/2025

⁴⁴ FAYE, Marcel. L'impact de VITAM dans le paysage de l'archivage électronique français, Mémoire de Master, Enssib, Villeurbanne, 2020, pp. 13 - 14

⁴⁵ *Ibid* ;

⁴⁶ *Ibid* ;

⁴⁷ SERLET, Murielle. Etat de l'art de l'archivage électronique confronté à sa mise en pratique, Mémoire de Stage, Enssib, Villeurbanne, 2009 p. 7

⁴⁸ Association des archivistes français, Abrégé d'archivistique : principes et pratiques du métier d'archiviste (2e édition). A.S.G. Gal'Art Edition à Angers, Paris, 2007, p. 235

⁴⁹ Archive départementale de la Haute Garonne, « Qu'entend-on par archives numériques », consulté le 10 Décembre 2024, URL : <https://archives.haute-garonne.fr/n/qu-entend-on-par-archives-numeriques/n:144>

d'un document physique, effectuée sans tenir compte des obligations légales, ne peut pas être considérée comme une archive numérique valide.⁵⁰ Cela est tout simplement perçu comme une reproduction.

L'archivage numérique obéit à certaines règles qui varient d'un pays à un autre, mais aussi doit être encadrée par un cadre normatif. Ce qui fait que la gestion et la conservation des documents numériques requièrent actuellement des compétences juridiques approfondies en plus des compétences techniques. Malheureusement, tous les pays ne disposent pas d'une législation et d'une réglementation uniforme en matière d'archivage électronique.

Néanmoins, des normes internationales sont mise en place, permettant une harmonisation sur certains aspects. La norme ISO 14 721, fait partie de ces dernières. Communément appelée « *Open Archival Information System (OAIS)*, ou Systèmes de transfert des informations et données spatiales en français », ⁵¹ constitue une norme internationale établissant un cadre de référence pour la préservation à long terme des données numériques.⁵² Cette norme « émet des recommandations techniques, spécifie les termes et énonce les concepts s'appliquant à un Système ouvert d'archivage d'information. Il identifie également les acteurs, décrit les fonctions et les flux d'information et propose un modèle d'information ». ⁵³

En France l'archivage électronique est encadré par un cadre juridique qui varie selon le type d'archive – qu'il soit public ou privé-. En effet, tout comme les archives physiques, les archives numériques, qu'elles proviennent du secteur public ou privé, peuvent revêtir un caractère confidentiel. Ce qui fait de ces derniers des archives privées. L'article 211-1 du code du patrimoine⁵⁴ définit les archives privées comme toutes « les archives produites ou reçues par des personnes physiques ou morales de droit privé sont a priori privées : correspondances familiales, notes ou papiers rassemblés dans le cadre de recherches à des fins personnelles et sans lien avec un mandat ou une mission publique ». ⁵⁵

La Gestion des archives numériques se fait par le biais d'un SAE, nécessaire pour une conservation sécurisée, fiable et pérennes des documents électroniques en vue

⁵⁰ Voir le Guide de l'archivage numérique, <https://www.archivage-numerique.fr/>,

⁵¹ *Ibid* ;

⁵² Université de Strasbourg, « Politique d'archivage », URL : https://documentation.unistra.fr/Service_Archives/PolitiqueArchivage/co/72_normes.html, consulté le 10 décembre 2024

⁵³ *Ibid.*,

⁵⁴ *Ibid.*,

⁵⁵ Code du patrimoine. Art. L212-1, « <http://www.legifrance.gouv.fr> », consulté le 10 décembre 2024

d'assurer leur valeur probante. Un SAE se définit comme un écosystème intégrant des infrastructures techniques, des logiciels dédiés et des procédures métiers, supervisés par des archivistes.⁵⁶Ce système vise à garantir la gestion optimale du cycle de vie des archives, tout en préservant leur authenticité, leur intégrité et leur durabilité sur le long terme.⁵⁷Il ne s'agit pas seulement de stocker des documents ou des données électroniques dans un logiciel ou dans une base de donnée, mais également de garantir leur valeur probante et d'assurer leur pérennité. Une fois sauvegarder, les ressources doivent être accessibles, exploitables et communicables.⁵⁸

Un SAE est tributaire d'une politique d'archivage. En effet, cette dernière détermine de manière explicite le cadre réglementaire et normatif qui soutient le SAE.⁵⁹Elle précise également « les fonctions et les responsabilités des parties prenantes dans le processus d'archivage, tout en énonçant les engagements en matière de prestations de service et de sécurité qui s'y attachent ». ⁶⁰Mais aussi, elle garantit une gestion et une conservation des archives publiques en conformité avec les normes réglementaires.⁶¹Avec le foisonnement des données numériques à archiver dans les institutions, entreprises, service ou organisme un SAE est une solution efficace pour gérer et conserver toutes ces ressources tout en assurant leur authenticité.

Néanmoins, l'implémentation de ce dispositif requiert des ressources techniques et financières, ainsi que des compétences spécifiques, ce qui explique pourquoi de nombreuses structures ne disposent pas encore d'un SAE. Il est fréquent que certaines structures choisissent de se limiter à une GED ou à un coffre-fort numérique⁶², bien que celles-ci ne puissent pas assurer les mêmes fonctions qu'un SAE.

⁵⁶ Service interministériel des archives de France, Bibliothèque de documents de référence, *Politique d'archivage, notice explicative*, Ministère de la culture, 2018, p. 6

⁵⁷ *Ibid* ; p. 6

⁵⁸ MICAELL, Eric. « Système d'archivage électronique (SAE) des exigences et des spécifications qui tiennent compte d'un environnement [GED-SAE(PAE)-PGA] », *Archivistes – Experts*, 2011, p. 11

⁵⁹ Service interministériel des archives de France. Bibliothèque de documents de référence, *Politique d'archivage, notice explicative*, Ministère de la culture, 2018, p. 6

⁶⁰ *Ibid* ;

⁶¹ Service interministériel des archives de France, Bibliothèque de documents de référence, *Politique d'archivage, notice explicative*, Ministère de la culture, 2018, p. 6

⁶²« Le coffre-fort numérique, ou CFN, est un espace d'archivage très sécurisé à vocation probatoire. Il est une solution simple et conforme pour archiver tout type de documents d'entreprise. Il garantit l'intégrité à long terme de tous vos documents métiers sensibles (données sensibles, dossiers clients, dossiers RH, documents engageants, documents financiers ou juridiques...) » NUMEN, « Archivez tous vos documents d'entreprise dans un coffre-fort numérique sécurisé », consulté le 12 Décembre 2024, URL : https://www.numen.fr/coffre-fort-numerique-pro?utm_source=google_ads&utm_medium=search&utm_campaign=archivage&utm_content=coffre_for

En matière de systèmes d'archivage numérique, VITAM est perçu en France comme le plus innovant, malgré les critiques qu'il suscite en raison de sa complexité et de son caractère budgétivore. Établi par trois ministères, à savoir « le ministère des Affaires étrangères, le ministère de la Culture, et le ministère des Armées »,⁶³ le programme VITAM a été approuvé par le Comité interministériel aux Archives de France le 1er juillet 2013.⁶⁴ Il a plusieurs objectifs en termes d'archivage dont :

- ❖ « La réalisation de la solution logicielle libre Vitam d'archivage numérique permettant la prise en charge, la conservation et la consultation sécurisée de très gros volumes d'archives numériques définitives, intermédiaires, voire courantes »⁶⁵
- ❖ « La mise en place de plate-formes d'archivage utilisant la solution logicielle Vitam, dans chacun des trois ministères, via les projets ministériels : Saphir (MEAE), Adamant (MC/Archives nationales) et Archipel (MinArm) ; »⁶⁶
- ❖ « La diffusion et la réutilisation la plus large de la solution logicielle Vitam, en lien avec son Club utilisateurs. »⁶⁷

Le programme VITAM est utilisé actuellement dans quelques institutions publiques, son usage n'est pas encore généralisé. Quelques ministères et collectivités territoriale l'utilise pour le moment. Dans le secteur privé, son usage est très limité. Certains organismes choisissent d'opter pour des solutions plus simples et moins onéreuses sur le plan budgétaire. Malgré une portée d'utilisation restreinte, il est à noter que la mise en place du programme Vitam illustre un engagement tangible à relever les défis liés à l'archivage numérique en France.

Néanmoins, la conservation et la gestion des archives numériques posent des défis majeurs. Elles s'appuient sur des ressources humaines et techniques substantielles, nécessitant une collaboration multi-professionnelle, notamment entre archivistes, informaticiens et juristes.⁶⁸ Ce processus est intensifié par le rapide progrès technologique,

[t&creative=687249132432&keyword=coffre-fort%20num%C3%A9rique&matchtype=p&network=g&device=c&gad_source=1&gclid=Cj0KCCQiAsOq6BhDuARIsAGQ4-ziwDiqMIwyH8xxtTWL2hx6BWA9HuuGB6NdLUoPX0qCQSh0BE-a7FOsaAtKZEALw_wcB,](https://www.programmevitam.fr/pages/presentation/)

⁶³ Le Programme interministériel d'archivage VITAM, <https://www.programmevitam.fr/pages/presentation/>, Consulté le 12 Décembre 2024

⁶⁴ *Ibid* ;

⁶⁵ *Ibid* ;

⁶⁶ *Ibid* ;

⁶⁷ *Ibid* ;

⁶⁸ Le Programme interministériel d'archivage VITAM, <https://www.programmevitam.fr/pages/presentation/>, Consulté le 12 Décembre 2024

qui peut rapidement rendre les supports numériques obsolètes.⁶⁹ Et suscite des investissements réguliers dans des solutions adéquates pour assurer la conservation durable des données.

2. Archives nationales du Sénégal (ANS)

Le lieu de conservation des archives de l'AOF, l'ANS a été le tout premier service d'archives établi en Afrique occidentale française. L'institution des Archives Nationales du Sénégal (ANS), rattachée à la Direction des Archives, ainsi que l'ensemble du réseau des services d'archives régionaux,⁷⁰ joue un rôle essentiel dans la préservation et la valorisation du patrimoine documentaire sénégalais. En effet, la structuration des services d'archives au Sénégal se présente de la manière suivante : au sommet se trouvent les Archives Nationales (ANS), rattachée à la Direction des Archives, suivies des services d'archives régionaux qui sont au nombre de 5 (Dakar, Saint Louis, Kaolack, Fatick, Thiés)⁷¹ sur les 14 régions que compte le pays, ces derniers étant hébergés au sein des gouvernances régionales faute de locaux dédiés.⁷²

Cette institution est connue à travers le monde francophone pour son rôle de gardien du patrimoine archivistique hérité de la colonisation. Le patrimoine archivistique conservé s'étend sur une dizaine de kilomètre linéaire et constituée de 4 grands fonds⁷³ dont : le fonds du Sénégal colonial (1816-1958) le fonds de l'A.O.F (1895-1959) le fonds de la Fédération du Mali (1959-1960)⁷⁴ et le fonds du Sénégal indépendant depuis 1958.⁷⁵ On note aussi à côté des archives, une bibliothèque administrative, historique et juridique communément appelée la bibliothèque des archives. Elle est en charge de toutes les parutions en sciences humaines et sociale et publications officielles sur le Sénégal et l'AOF en général.⁷⁶ En complément de la bibliothèque, il convient de mentionner l'antenne de l'OMVS (Organisation pour

⁶⁹ MICAELL, Eric. « Système d'archivage électronique (SAE) des exigences et des spécifications qui tiennent compte d'un environnement [GED-SAE(PAE)-PGA] », *Archivistes – Experts*, 2011, p. 11

⁷⁰ Entretien avec Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, durée 1h, le :18/07/2025

⁷¹ *Ibid* ;

⁷² *Ibid* ;

⁷³ CHARPY, Jacques. Les archivistes de l'AOF face à leur temps.. In: *Outre-mers*, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010. Cinquante ans d'indépendances africaines, p. 307

⁷⁴ Les trois premiers fonds mentionnés sont désignés comme fond morts ou clôturés, en raison de la disparition des institutions qui ont généré cette documentation. En revanche, seul le fonds du Sénégal moderne demeure actif et continue de croître.

⁷⁵ SOW, Mody, *Les bibliothèques et archives électroniques au Sénégal / Digital libraries and archives in Senegal*, Presented at the First International Conference on African Digital Libraries and Archives (ICADLA-1), Addis Ababa, Ethiopia, 1st-3rd July 2009, p. 6

⁷⁶ La lecture publique et les Archives, Conseil Interministériel du 13 avril 1978

la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal), établie en 1975 suite à une demande du Conseil des ministres de l'OMVS. Cette antenne, rattachée aux ANS, est responsable de la conservation des microfiches ainsi que des doubles des documents traités par le Centre de documentation de l'OMVS à Saint-Louis (Sénégal).⁷⁷ Enfin nous avons le Centre documentaire des ANS. Fondé en 1962, le centre documentaire a pour responsabilité de rassembler et de traiter la documentation récente concernant principalement le Sénégal et les nations de l'AOF, afin de la rendre disponible pour les utilisateurs.⁷⁸

En effet, le Sénégal, étant le siège de l'administration coloniale durant cette période, a su tirer parti de sa stature de capitale pour se positionner en tant que précurseur en matière de gestion documentaire au sein de la sous-région. Ce pays se distingue en Afrique de l'Ouest par sa riche tradition archivistique, dont les origines remontent à l'époque coloniale. Cette particularité s'explique par divers facteurs, notamment le fait qu'il s'agit du seul territoire ayant eu le privilège d'accueillir des archivistes diplômés de l'École Nationale des Chartes, contrairement à toutes les autres possessions françaises de l'AOF.⁷⁹ En outre, il a eu l'honneur d'accueillir la première école de formation de bibliothécaires et d'archivistes en Afrique francophone.

Créée en 1913 par le gouverneur général *Williame Ponty*,⁸⁰ l'ANS représente la première institution d'archivage en Afrique de l'Ouest. À l'origine, il s'agissait d'un service d'archives établi par la métropole pour l'administration coloniale. Ce n'est qu'en 1977, à l'initiative du président *Léopold Sédar Senghor*,⁸¹ qu'elle a acquis le statut de Direction à part entière par le décret n° 77-615 du 21 juillet.⁸² Elle est sous la dépendance du Secrétariat Général du Gouvernement, qui est affilié à la Primature.⁸³ À sa fondation au début du siècle, le service des archives a été confronté à divers défis, dont les deux Guerres Mondiales.⁸⁴ De plus, il a dû gérer de nombreux

⁷⁷ CHARPY, Jacques. Les archivistes de l'AOF face à leur temps.. In: Outre-mers, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010. Cinquante ans d'indépendances africaines, p. 307

⁷⁸ *Ibid* ;

⁷⁹ *Ibid* ;

⁸⁰ BAT, Jean Pierre, Les Archives du Sénégal : un siècle d'histoire(s) de l'Afrique, Libération, 2013, lien : [https://www.liberation.fr/debats/2016/05/18/les-archives-du-senegal-un-siecle-d-histoires-de-l-afrique_1816920/#:~:text=Les%20Archives%20du%20S%C3%A9n%C3%A9gal%20sont,le%20si%C3%A8ge%20est%20%C3%A0%20Dakar.](https://www.liberation.fr/debats/2016/05/18/les-archives-du-senegal-un-siecle-d-histoires-de-l-afrique_1816920/#:~:text=Les%20Archives%20du%20S%C3%A9n%C3%A9gal%20sont,le%20si%C3%A8ge%20est%20%C3%A0%20Dakar.,), consulté le : 11/05/2025

⁸¹ Premier président du Sénégal après indépendance de 1960 à 1980.

⁸² *Ibid* ;

⁸³ BAT, Jean Pierre, Les Archives du Sénégal : un siècle d'histoire(s) de l'Afrique, Libération, 2013, lien : [https://www.liberation.fr/debats/2016/05/18/les-archives-du-senegal-un-siecle-d-histoires-de-l-afrique_1816920/#:~:text=Les%20Archives%20du%20S%C3%A9n%C3%A9gal%20sont,le%20si%C3%A8ge%20est%20%C3%A0%20Dakar.](https://www.liberation.fr/debats/2016/05/18/les-archives-du-senegal-un-siecle-d-histoires-de-l-afrique_1816920/#:~:text=Les%20Archives%20du%20S%C3%A9n%C3%A9gal%20sont,le%20si%C3%A8ge%20est%20%C3%A0%20Dakar.,), consulté le : 11/05/2025

⁸⁴ CHAMELOT, Fabienne. « Se priver d'archives, c'est se priver de mémoire » : la dualité central/local du fonds de l'Afrique occidentale française (AOF). In: La Gazette des archives, n°256, 2019-4. La

problèmes structurels, tels que des réorganisations administratives, des déménagements et des restrictions budgétaires.⁸⁵Après les indépendances, l'ANS continue à faire face à d'importantes difficultés, notamment l'insuffisance des infrastructures.

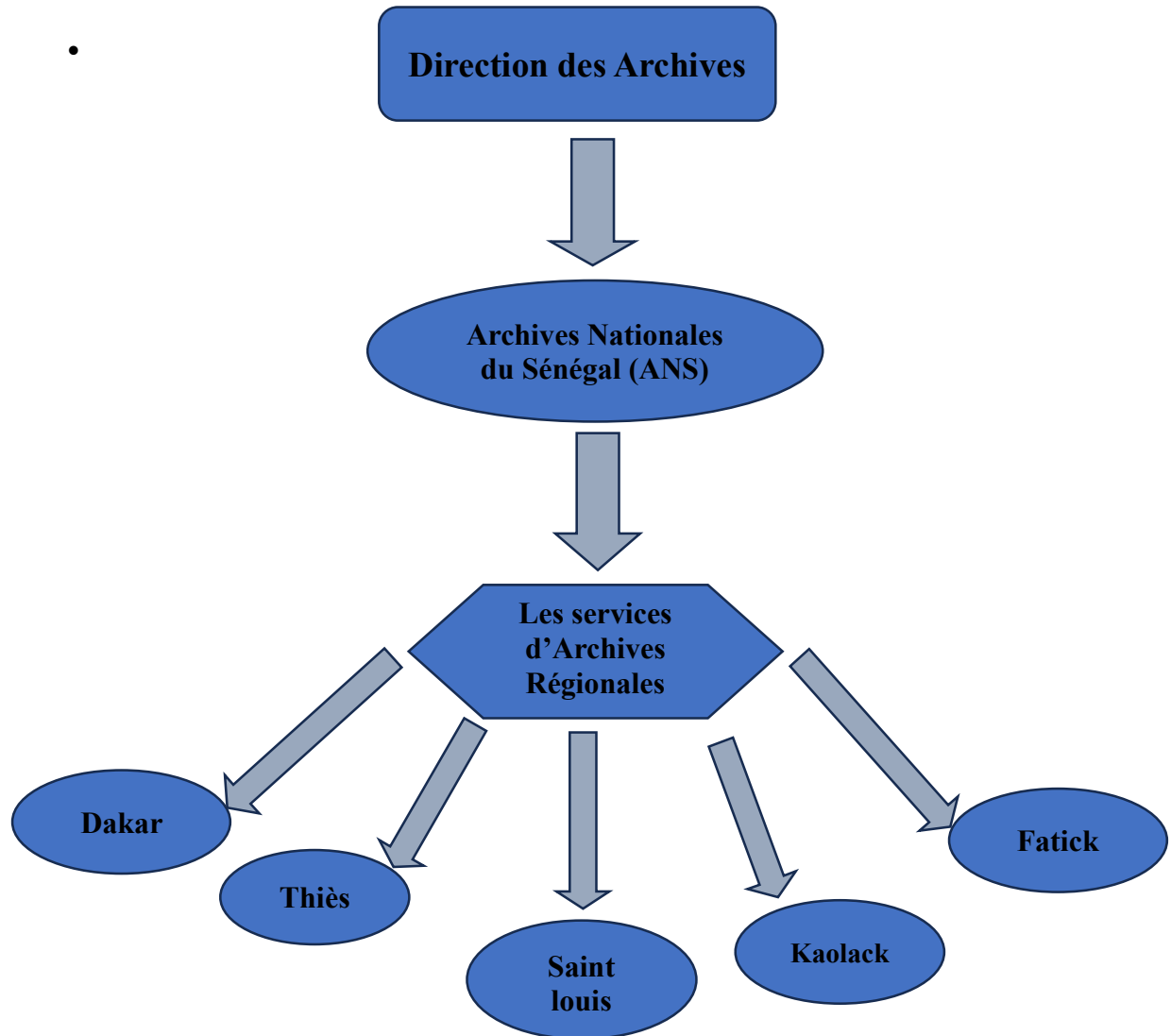


Figure 1: *Organisation des services d'archives au Sénégal*

Avec plus de cent ans d'existence, l'ANS ne possède toujours pas ses propres locaux, et ce, malgré la valeur inestimable du patrimoine archivistique qu'elle gère depuis des décennies. Il est à noter que cette dernière était initialement située dans le bâtiment administratif avant d'être relocalisée au niveau de l'immeuble du Central Park (un centre commercial situé en plein centre-ville) à Dakar. Cette situation est

Francophonie des archives. Expertise, coopération, partage. p. 71

⁸⁵ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, Visio, durée : 1h , le : 18/07/2025

compliquée par l'absence d'une volonté politique forte de l'État, qui ne consacre pas suffisamment de moyens pour assurer une gestion efficace de l'institution. Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, une volonté a été constatée de développer des infrastructures adéquates pour le stockage des archives. Cependant, cette ambition a été entravée par les conditions économiques de l'époque, notamment le choc pétrolier des années 1970, suivi de politiques d'ajustement structurel qui ont freiné les efforts de mise en place d'institutions solides dans le domaine archivistique.⁸⁶ Au Sénégal, par exemple, un projet de construction datant des années 1970⁸⁷ n'a toujours pas vu le jour.

Actuellement, il est palpable que les nouveaux États africains montrent une forme de négligence vis-à-vis des enjeux archivistiques, ce qui limite l'évolution de la situation. Dans certains pays, les archives étaient administrées de manière plus rigoureuse à l'époque coloniale qu'à l'heure actuelle.

II. Méthodologie et Critique des sources

1. Méthodologie

Pour répondre à la problématique posée, nous avons opté pour une approche qualitative, qui s'avère être la plus adaptée à notre sujet d'étude. Cette méthodologie s'appuie sur deux types de sources à savoir : les sources primaires et les sources secondaires.

Une source primaire constitue un document authentique fournissant des informations directes relatives au sujet étudié.⁸⁸ La date de ce dernier coïncide le plus souvent avec l'époque des événements mentionnés.⁸⁹ Dans le cadre de cette étude, les sources primaires écrites utilisées ne sont pas nombreuses. En effet, mise à part la production des premiers archivistes chartiste en charge de la gestion des archives à l'époque coloniale à l'instar de Jacque Charpy, peu de sources primaires sont utilisées dans le cadre de ce travail. Ces dernières sont complétées par les entretiens réalisés qui constituent aussi des sources primaires.

⁸⁶ BAT, Jean Pierre, Les Archives du Sénégal : un siècle d'histoire(s) de l'Afrique, Libération, 2013, lien : https://www.liberation.fr/debats/2016/05/18/les-archives-du-senegal-un-siecle-d-histoires-de-l-afrique_1816920/#:~:text=Les%20Archives%20du%20S%C3%A9n%C3%A9gal%20sont,le%20si%C3%A8ge%20est%20%C3%A0%20Dakar, consulté le : 11/05/2025

⁸⁷ MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 3

⁸⁸ AKOKA, Jacky, COMYN-WATTIAU, Isabelle, DU MOUZA, Evaluer la crédibilité des sources historiques, HAL CNAM, 2020, p. 4

⁸⁹ *Ibid* ;

En effet, notre méthodologie intègre une série d'entretiens avec les acteurs du domaine. Nous avons ciblé notamment les structures impliquées dans l'archivage électronique tels que les services d'archive, les tiers archiveurs (sociétés de prestation en archivage), ainsi que les professionnels de l'information numérique au Sénégal (enseignants chercheurs, chefs de service d'archive...). L'avis de ces professionnels est crucial, car ils jouent un rôle clé dans l'encadrement et l'accompagnement des projets d'archivage. Il est à noter que la grande majorité des personnes interrogées exercent des responsabilités significatives au sein de leur organisation. (chef de service d'archives ou directeur d'établissement, responsable en charge de la conservation numérique, parmi d'autres). Dans le cadre de ce travail, nous avons conduit des entretiens en visioconférence avec six professionnels de l'information de profils différents.⁹⁰ Ces interactions ont été très constructives, nous offrant l'opportunité de mieux comprendre les défis auxquels les spécialistes de l'information sont confrontés, les stratégies qu'ils ont élaborées en réponse, et les perspectives d'avenir de l'archivage numérique au Sénégal, d'où leur importance dans le cadre de cette analyse. L'impact des résultats des entretiens est majeur, car aucune recherche ciblant spécifiquement le sujet n'a été recensée. Les quelques études disponibles ne couvrent pas complètement la problématique de l'archivage numérique au Sénégal. Ces dernières se concentrent en grande partie sur la numérisation des archives.

L'autre typologie de sources utilisées sont celles dites secondaires. Il s'agit de documents qui reposent sur des sources primaires.⁹¹Elles représentent une part importante dans le cadre de cette étude. En effet, pour répondre à la problématique du sujet, nous avons constitué un corpus documentaire diversifié, comprenant des ouvrages généraux, des articles scientifiques et des travaux universitaires. Ces sources portent toutes sur l'archivage dans son ensemble, avec un focus particulier sur l'archivage numérique en Afrique et en particulier au Sénégal. L'objectif est d'établir un état des lieux précis des réalisations en matière d'archivage numérique dans ces contextes spécifiques. Cette revue de littérature nous a permis de construire une base solide de connaissances théoriques, essentielle pour appréhender les défis actuels de l'archivage numérique au Sénégal.

⁹⁰ Voir annexe 1

⁹¹ AKOKA, Jacky, COMYN-WATTIAU, Isabelle, DU MOUZA, Evaluer la crédibilité des sources historiques, HAL CNAM, 2020, p. 4

2. État de l'art et revue critique des sources

La question de l'archivage numérique reste largement inexplorée dans les pays en développement. Alors qu'elle reçoit une attention significative dans les pays développés, cette thématique ne bénéficie pas d'une reconnaissance équivalente dans les pays en voie de développement. Les experts en sciences de l'information sont très rares, notamment dans notre région d'étude, l'Afrique de l'Ouest, où peu d'universités offrent des programmes de formation dans ce domaine. Le Sénégal, qui se distingue comme un leader en Afrique francophone grâce à la création de l'EBAD dans les années soixante,⁹² il n'existe pas d'autres établissements dédiés à l'enseignement des sciences de l'information, celui-ci demeurant le seul à former des bibliothécaires, documentalistes et archivistes depuis les indépendances. Cette absence de formations adéquates dans le domaine se traduit par un nombre réduit de spécialistes, entraînant par conséquent une faible production de la littérature archivistique.

Des travaux de recherche sur l'archivage réalisés par des chercheurs africains et quelques Européens ont été recensés. La plupart des études mettent en lumière l'archivage d'une manière générale, avec un accent notable sur l'archivage papier. Les recherches sur l'archivage numérique restent presque inexistantes et sont habituellement confinées à des articles de synthèse ou des chapitres d'étude. Il est crucial de noter que même les enjeux liés à l'archivage papier ne sont pas entièrement pris en charge dans ces pays, laissant un grand nombre de défis à relever. En conséquence, la question de l'archivage numérique n'est que rarement d'actualité, ce qui explique la faible disponibilité des ressources dans ce champ d'études.

Il convient de noter que la plupart des ressources disponibles sur ce sujet consistent généralement en des articles scientifiques et des actes de colloques, avec très peu d'ouvrages publiés.

Néanmoins, quelques rares titres existent. En fait, les premières études scientifiques sur l'archivage en AOF, nous les devons beaucoup aux premiers archivistes chartistes qui géraient les archives de cette région. Ils ont posé les jalons de la discipline archivistique. La documentation de leur travail a joué un rôle crucial dans le développement du savoir lié à cette discipline. Le premier guide sur les archives

⁹² MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 3

de l'AOF, œuvre de Claude Faure, premier archiviste de cette région, a été publié en 1922 sous le titre "Les archives du Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française".⁹³ Ce guide, qui fait office d'état des lieux, présente la structure des fonds conservés à Dakar.⁹⁴ Il présente les initiatives entreprises pour rassembler, classer et sauvegarder les documents, tout en abordant les obstacles rencontrés, y compris la pénurie de ressources et la dispersion initiale des archives.⁹⁵

Jacques Charpy, avant dernier archiviste métropolitain de l'AOF, a eu une influence déterminante dans le domaine. À l'image de Claude Faure, il a participé activement à la rédaction d'articles et d'ouvrages relatifs aux archives de l'AOF, s'impliquant également dans des travaux collectifs sur l'Histoire de l'Afrique.⁹⁶ Un de ses articles remarquables, « Les archivistes de l'AOF face à leur temps », a été publié en 2010 dans la revue d'histoire Outre-mer.⁹⁷ Ces archivistes ont dépassé la simple élaboration de guides, utilisant également les archives de l'AOF comme des références pour écrire l'Histoire de l'Afrique.

Plusieurs publications émanent d'archivistes français qui exerçaient en Afrique de l'Ouest française. Cependant, le premier chercheur africain à s'intéresser à ce domaine est le professeur Saliou Mbaye, qui a été le premier directeur franco-africain des ANS après le départ des archivistes de la métropole.⁹⁸ Son ouvrage de référence, "Guide des archives de l'Afrique occidentale française", paru en 1990,⁹⁹ est considéré comme une œuvre fondatrice dans le domaine de l'archivage en Afrique occidentale française. Ce travail constitue un inventaire et une description des fonds d'archives générés par l'administration coloniale française en Afrique de l'Ouest, principalement sauvegardés aux Archives nationales du Sénégal à Dakar.¹⁰⁰ Il fait écho aux travaux des anciens directeurs des archives de l'AOF, qui ont tracé les bases de la recherche archivistique en Afrique occidentale française.

Néanmoins, il est à noter que les recherches effectuées se concentrent principalement sur l'archivage traditionnel en format papier. En revanche,

⁹³ FAURE, Claude. : Les archives du Gouvernement Général de l'Afrique occidentale française, Émile Larose, 1922, p. 23

⁹⁴ *Ibid* ;

⁹⁵ *Ibid* ;

⁹⁶ CHARPY, Jacques. Les archivistes de l'AOF face à leur temps.. In: Outre-mers, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010, p. 12

⁹⁷ *Ibid* ;

⁹⁸ *Ibid* ;

⁹⁹ MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 4

¹⁰⁰ *Ibid* ;

l'archivage numérique, sujet de notre étude, demeure un domaine à approfondir dans cette partie du globe. Aucun ouvrage sur ce dernier en AOF n'a été recensé, et les rares travaux identifiés proviennent d'articles de chercheurs en sciences de l'information ou de blogs publiés en ligne. Cela nous permet d'appréhender la place de l'archivage électronique dans ces sociétés, signalant ainsi un sujet moins développé et le retard du continent face à cette problématique.

Travailler sur ce sujet représente un intérêt certain, car cela offre l'opportunité de contribuer à la constitution d'un corpus documentaire approfondi.

Dans le cadre de l'Afrique francophone, les publications sur ce thème demeurent limitées. L'article de Raliou Hamed Assaleh et Claude Foly, intitulé « Les défis de l'archivage numérique des documents en Afrique »,¹⁰¹ se révèle être l'un des rares travaux traitant spécifiquement de cette question. Les auteurs dressent un état des lieux des enjeux et des défis significatifs liés à la numérisation des archives sur le continent.¹⁰² Le travail de Mody Sow, l'auteur de l'article, *Les bibliothèques et archives électroniques au Sénégal*,¹⁰³ publié en 2009, abonde dans le même sens mais il porte essentiellement sur le Sénégal. Il analyse l'évolution et les expériences de la numérisation documentaire au Sénégal.¹⁰⁴ Une sorte d'état des lieux de la numérisation des fonds d'archive de l'ANS et les contraintes budgétaires qui compromettent ces projets. On observe des travaux équivalents dans les pays de l'AOF. Le Bénin sert d'exemple à travers l'étude de Bienvenu AKODIGNA, qui, dans son article intitulé « La Gestion des documents numériques en Afrique francophone : cas de la République du Bénin », traite de problématiques comparables en lien avec les archives dans ce pays.¹⁰⁵

Il est important de souligner que, bien que ces deux articles soient pertinents, ils ne traitent pas de la question de l'archivage numérique, mais plutôt de celle de la numérisation des archives. Cette distinction est cruciale, car la numérisation se limite à la conversion de documents en fichiers électroniques via un scanner, tandis

¹⁰¹ ASSALEH, Raliou, Hamed, FOLY, Claude. « Les défis de l'archivage numérique des documents en Afrique » BBC Afrique, Juillet 2022, p. 4

¹⁰² *Ibid* ;

¹⁰³ SOW, Mody, *Les bibliothèques et archives électroniques au Sénégal*, Presented at the First International Conference on African Digital Libraries and Archives (ICADLA-1), Addis Ababa, Ethiopia, 1st-3rd July 2009

¹⁰⁴ *Ibid* ;

¹⁰⁵ AKODIGNA, Bienvenu, *La Gestion des documents numériques en Afrique francophone : cas de la République du Bénin*, Centre de Formation aux Carrières de l'Information, Université d'Abomey-Calavi, Sd

que l'archivage numérique implique des enjeux beaucoup plus complexes, demandant la mise en place d'une politique et d'outils pour gérer efficacement les données, qu'elles soient au format numérique nativement ou issues de documents papiers numérisés. D'ailleurs un travail de recherche a été consacré à ce sujet par Drellu Marc-Alain Wazzi BAI. Son mémoire de master intitulé : *La numérisation des archives coloniales (1893-1960) : un devoir d'État pour la sauvegarde du patrimoine archivistique de Côte d'Ivoire*.¹⁰⁶ Ces types de réflexion sont les plus fréquentes.

Il apparaît clairement que les recherches sur l'archivage numérique en Afrique se focalisent principalement sur la numérisation des documents. Les outils pour assurer la gestion de ces archives ne font cependant pas l'objet d'une attention significative dans les travaux de ces chercheurs. L'absence de discussions autour des infrastructures, y compris les systèmes d'archivage électronique, ainsi que des réglementations comme les normes et législations en matière d'archivage numérique, est manifeste dans ces recherches. Cela reflète le statut naissant de l'archivage numérique dans les pays de l'Afrique occidentale francophone, même si des disparités de progression existent entre les différents États.

¹⁰⁶ WAZZI BAID, Drellu Marc-Alain, *La numérisation des archives coloniales (1893-1960) : un devoir d'État pour la sauvegarde du patrimoine archivistique de Côte d'Ivoire*, Mémoire de recherche, Université Leopold Sédar Senghor, Alexandrie, 2019

CHAPITRE 2 : LES ARCHIVES DE L'AOF, UN RICHE HERITAGE COLONIAL

Dans ce chapitre il s'agira de revenir sur la trajectoire historique des archives de l'AOF, connu aujourd'hui sous le nom de « fonds de l'AOF ». Ces archives, témoins d'une histoire séculaire entre la France et ces anciennes colonies de l'Afrique occidentale, constituent un vestige de la colonisation. Il s'agit d'une source d'information de première main, non négligeable pour appréhender l'histoire de ces peuples mais aussi le rapport entre colonisateurs et colonisés dans un contexte marqué l'expansion coloniale des grandes nations européennes, à la recherche de territoires à conquérir et de débouchés.

Fruit de l'administration coloniale, le fonds de l'AOF est reconnu pour sa richesse inestimable et son importance capitale pour les États africains nouvellement indépendants qui en sont issus. Il constitue une mine d'informations utile tant pour ces pays que pour la France.

I. Les archives de l'AOF, genèse d'un fonds colonial

La documentation archivistique provenant des territoires français en Afrique occidentale, qui s'étend de la création de l'AOF en 1895 à l'accession à l'indépendance de ces territoires dans les années 1960, est couramment désignée comme le « fonds de l'AOF ».¹⁰⁷ Cette documentation représente un témoignage historique important des relations franco-africaines et constitue un patrimoine archivistique significatif partagé entre la France et les États nouvellement indépendants issus de cette région.

1. Le Fonds de l'AOF, témoignage des décennies de présence coloniale française en Afrique de l'Ouest

L'AOF désigne la partie occidentale du continent africain occupée par la France à l'époque coloniale. Il s'agit d'un ensemble géographique de 8 territoires regroupé en une seule entité politique, économique et administrative.¹⁰⁸ Créé par le décret du 16 juin 1895, cette possession française réunissait les anciennes colonies, telles que « le Sénégal, le

¹⁰⁷ BECKER, Charles, MBAYE, Saliou, THIOUB, Ibrahima. AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960 TOME 1, Direction des Archives du Sénégal Dakar, 1997, p. 12

¹⁰⁸ *Ibid* ;

Soudan (actuellement Mali), la Mauritanie, le Dahomey (aujourd'hui Bénin), la Haute Volta (Burkina Faso), la Côte d'Ivoire, la Guinée, ainsi que le Niger ». ¹⁰⁹Placés sous l'administration du gouverneur général à Dakar (Sénégal), ¹¹⁰capitale de l'AOF et siège de l'administration coloniale, ces territoires ont été soumis à une même destinée politique sous la domination française pendant plusieurs décennies, jusqu'à la fragmentation de l'AOF en 1958¹¹¹ et l'obtention des indépendances en 1960.

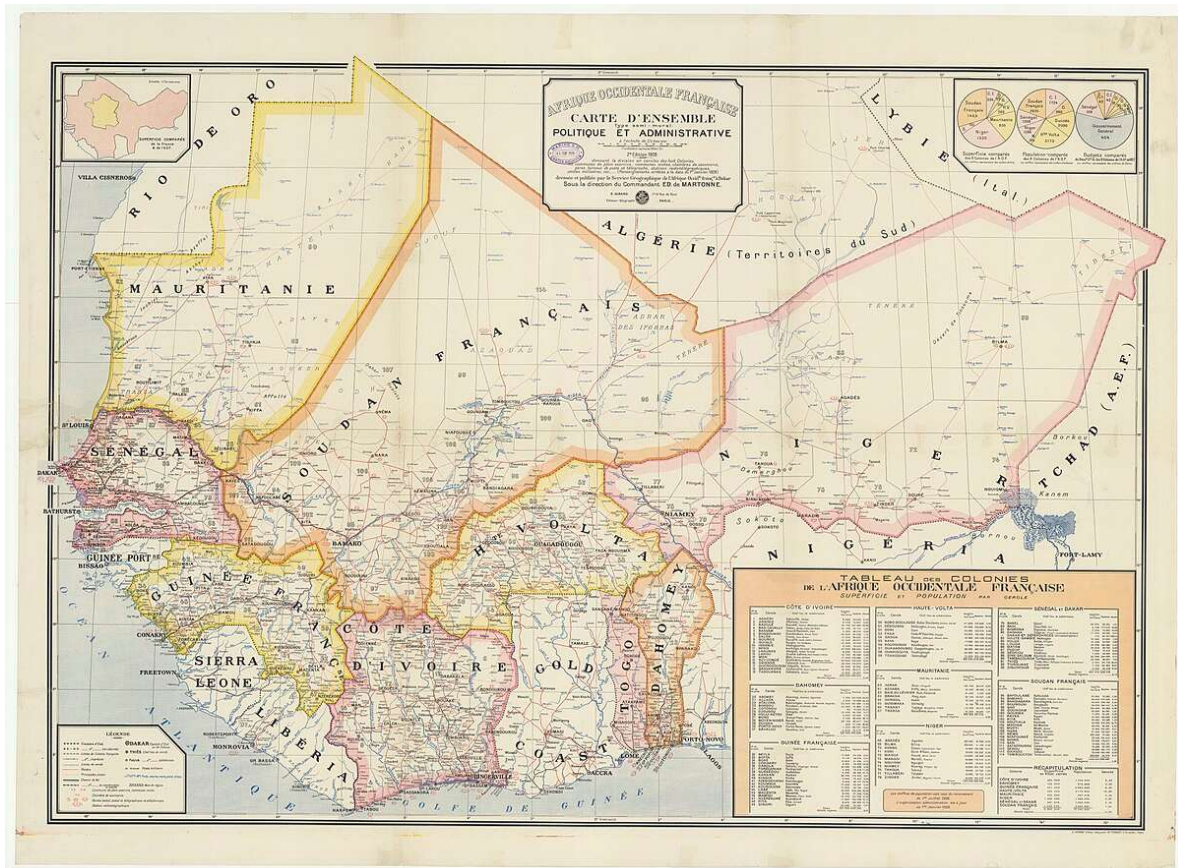


Figure 2: Afrique occidentale française. Carte d'ensemble, politique et administrative dressée par le Service géographique de l'Afrique occidentale française à Dakar sous la direction du commandant Ed. de Martonne (1928, 2e édition). Source : <https://gallica.bnf>

L'éclatement de l'AOF à la veille des indépendances a entraîné la transmission d'un riche héritage archivistique, comprenant des archives privées, des copies d'archives provenant des services d'archives des anciennes puissances coloniales,

¹⁰⁹ BECKER, Charles, MBAYE, Saliou, THIOUB, Ibrahima. AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960 TOME 1, Direction des Archives du Sénégal Dakar, 1997, p. 36

¹¹⁰ En 1902, Dakar a pris le relais de Saint-Louis en tant que capitale de l'Afrique occidentale française, marquant ainsi un tournant important dans l'histoire administrative de la région.

¹¹¹ *Ibid* ;

des témoignages oraux, ainsi que des manuscrits arabes.¹¹²Ce patrimoine inclut également les documents de l'administration coloniale publique et ceux relatifs à l'indépendance, laissés par l'administration coloniale française et maintenant à la charge des États indépendants issus de l'AOF.¹¹³

Néanmoins, il convient de noter que l'origine des fonds remonte à une période antérieure à la création de cette entité. En effet, dès le début du XXe siècle, la question de la gestion des archives se trouvait déjà au centre des préoccupations de l'administration coloniale.

En 1911, Martial Merlin, gouverneur général de l'AOF, engage le paléographe et archiviste Claude Faure (brillant chercheur diplômé de l'école nationale des Chartes)¹¹⁴ pour s'occuper de la gestion documentaire. Deux ans plus tard, en 1913, il fait adopter deux arrêtés : « La première action prévoit l'instauration d'un dépôt d'archives de l'AOF à Dakar, tandis que la seconde initiative a pour objectif de créer un dépôt d'archives dédié à chaque colonie ».¹¹⁵Ainsi, ces démarches jettent les fondements des archives de l'AOF.¹¹⁶La nomination de Faure en tant que premier archiviste a joué un rôle clé dans la préservation d'un grand nombre d'archives,¹¹⁷ tout en permettant d'améliorer les pratiques de conservation et de gestion des documents à Dakar, la capitale de l'AOF, qui abrite les fonds d'archives de l'administration centrale ainsi que ceux des autres colonies françaises d'Afrique de l'Ouest, dont il avait également la charge. En 1921, un autre chartiste, Prosper Alquier, prendra la succession de Faure.¹¹⁸

Les archivistes originaires de la métropole continueront à s'occuper du fonds, même après l'acquisition de l'indépendance par ces territoires. Jean-François Maurel, le dernier archiviste, restera en poste jusqu'en 1974 avant d'être remplacé par Saliou Mbaye,¹¹⁹ le premier Africain à occuper ce poste. Ce dernier est diplômé de la première école de bibliothécaire et d'archiviste d'Afrique occidentale

¹¹² MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 1

¹¹³ BECKER, Charles, MBAYE, Saliou, THIOUB, Ibrahima. AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960 TOME 1, Direction des Archives du Sénégal Dakar, 1997, p. 36

¹¹⁴ MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 1

¹¹⁵ *Ibid* ;

¹¹⁶ *Ibid* ;

¹¹⁷ CHARPY, Jacques. Les archivistes de l'AOF face à leur temps. In: Outre-mers, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010. Cinquante ans d'indépendances africaines, p. 297

¹¹⁸ *Ibid* ;

¹¹⁹ *Ibid* ;

francophone.¹²⁰ Fondée dans les années soixante,¹²¹ l'EBAD a été cruciale pour le développement de la profession d'archiviste, de bibliothécaire et de documentaliste en Afrique de l'Ouest française. Même après l'indépendance, l'établissement a continué à jouer un rôle clé, favorisant la capacité des autochtones à gérer les archives héritées de la colonisation après le départ du colonisateur.

En effet, à la différence des autres colonies françaises, comme l'Indochine, l'Algérie ou Madagascar, où les archives étaient systématiquement rapatriées en métropole, au nom du principe de souveraineté,¹²² il est à souligner que dans le cas l'AOF, les archives sont restées à Dakar, ce qui témoigne de leur grande valeur.¹²³ La manière dont l'indépendance a été obtenue dans certaines colonies françaises, notamment par des actions militaires explique peut-être cet acte. En prenant les exemples de l'Indochine, de Madagascar, ou de l'Algérie,¹²⁴ nous observons que la quête d'autonomie dans ces derniers a été synonyme de guerres coloniales. Cette rupture violente pourrait être à l'origine du rapatriement des archives en France après leur accession à l'indépendance. Contrairement à ces derniers, dans les pays de l'AOF l'indépendance a été obtenue sans conflit armé, de façon pacifique, ce qui a peut-être incité la France à accepter la gestion de ce patrimoine par les nouveaux gouvernements locaux.

2. Un patrimoine partagé entre la France et les anciens territoires de l'AOF

Classé patrimoine mondiale de l'UNESCO,¹²⁵ le fonds de l'AOF fait partie de nos jours des symboles qui lie la France de ces anciennes possessions de l'Afrique de l'ouest, d'où son importance. Ce riche patrimoine documentaire, témoin d'une histoire séculaire entre des peuples différents, constitue une source non négligeable pour retracer la trajectoire historique de ces derniers. Ces archives conservées aujourd'hui à Dakar au niveau des ANS n'est pas seulement l'apanage du Sénégal, gardien du fonds depuis plus d'un siècle, mais de tous les pays de l'Afrique

¹²⁰ CHARPY, Jacques. Les archivistes de l'AOF face à leur temps. In: Outre-mers, tome 97, n°368-369, 2e semestre 2010. Cinquante ans d'indépendances africaines, p. 297

¹²¹ *Ibid* ;

¹²² MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 2

¹²³ *Ibid* ;

¹²⁴ *Ibid* ;

¹²⁵ ADOH, Sika Bernabé, Les archives, une plongée dans l'histoire des sociétés des peuples et des Etats de l'Afrique occidentale française (AOF) ZAOULI, n°01, Juin 2021, p. 325

occidentale francophone et de la France. C'est une partie de l'histoire de chacun de ses pays qui constitue ce fonds. Une histoire qui lie ces derniers par le truchement de cet important patrimoine documentaire.

Ce fonds, évalué à 2818 mètres linéaires,¹²⁶ englobe divers types de documents, incluant non seulement ceux liés à l'administration coloniale, mais aussi des archives privées, des copies d'archives des anciennes puissances coloniales, ainsi que des objets et matériaux produits par les sociétés ouest-africaines.¹²⁷ Les manuscrits en arabe et en *ajami*,¹²⁸ qui emploient des caractères arabes pour le transcrit de langues africaines telles que le *poular*, le *soninké* et le *haoussa*,¹²⁹ complètent cet ensemble. Actuellement, ces archives constituent un élément essentiel du patrimoine documentaire Sénégalais, qui joue un rôle de conservateur et de gestionnaire.¹³⁰ Toutefois, elles demeurent aussi la propriété des anciens territoires de l'AOF et de la France.¹³¹ Il suscite l'intérêt de centaines de chercheurs chaque année, provenant non seulement des pays concernés,¹³² mais également de diverses régions du monde, en raison de sa pertinence.

Les pays concernés par le fonds doivent renforcer leur implication dans la gestion de ce patrimoine commun d'une grande valeur. Même si le Sénégal gère ce dernier, des initiatives collaboratives doivent être envisagées pour assurer sa bonne tenue. En raison de la fragilité des documents d'époque, caractérisée par une acidité élevée, des conditions climatiques rigoureuses et la menace des rongeurs, les archives sont exposées à une destruction rapide. C'est pourquoi il est crucial d'entamer rapidement la numérisation de ce fonds, non seulement pour protéger ce qui subsiste, mais aussi pour faciliter l'accès aux utilisateurs, au risque de perdre une richesse d'informations inestimables.

¹²⁶ CHAMELOT, Fabienne. « Se priver d'archives, c'est se priver de mémoire » : la dualité central/local du fonds de l'Afrique occidentale française (AOF). In: *La Gazette des archives*, n°256, 2019-4. La Francophonie des archives. Expertise, coopération, partage, p. 69

¹²⁷ ADOH, Sika Bernabé, Les archives, une plongée dans l'histoire des sociétés des peuples et des Etats de l'Afrique occidentale française (AOF) ZAOULI, n°01, Juin 2021, p. 325

¹²⁸ L'adjami représente un ensemble d'alphabets dérivés de l'alphabet arabe, employés principalement en Afrique.

¹²⁹ ADOH, Sika Bernabé, LES ARCHIVES, UNE PLONGEE DANS L'HISTOIRE DES SOCIETES, DES PEUPLES ET DES ETATS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE (AOF), ZAOULI, n°01, Juin 2021, p. 325

¹³⁰ CHAMELOT, Fabienne. « Se priver d'archives, c'est se priver de mémoire » : la dualité central/local du fonds de l'Afrique occidentale française (AOF). In: *La Gazette des archives*, n°256, 2019-4. La Francophonie des archives. Expertise, coopération, partage, p. 69

¹³¹ ADOH, Sika Bernabé, Les archives, une plongée dans l'histoire des sociétés des peuples et des Etats de l'Afrique occidentale française (AOF) ZAOULI, n°01, Juin 2021, p. 325

¹³² *Ibid* ;

Des efforts conséquents ont été engagés pour initier le microfilmage des archives.¹³³ Au cours des années 2000, plusieurs nations ont pris l'initiative de microfilmer tout ou une partie des documents relatifs à leur histoire, conservés dans le fonds AOF.¹³⁴ Cela inclut des pays tels que la Guinée, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire.¹³⁵ Néanmoins, ce processus reste à parachever. Il serait judicieux d'explorer des projets collaboratifs en vue d'assurer la réalisation complète de ce microfilmage, bénéfique à la fois pour les nations impliquées et pour les chercheurs.

II. Archivage numérique en Afrique de l'Ouest francophone, les défis de la transition numérique

L'archivage numérique représente une alternative efficace pour contrer la perte et la destruction des archives en Afrique. Toutefois, il convient de souligner que l'évolution numérique n'a pas suivi un rythme homogène à l'échelle mondiale. Si les pays développés ont connu une avancée rapide, en Afrique, cette transition est plus lente et varie d'une région à l'autre. La couverture internet en Afrique est disparate. Le rapport annuel sur le digital de 2022¹³⁶ souligne qu'il n'y a que deux pays qui surpassent la moyenne mondiale en matière de pénétration d'internet : le Maroc, avec un taux de 84,1 %, et l'Égypte, avec un taux de 71,9 %.¹³⁷ Néanmoins, Il est avéré que le continent accuse un certain retard. Toutefois, il est intéressant d'observer qu'en dépit d'une diversité marquée, l'Afrique progresse globalement, même si cette dernière n'est pas fulgurante. Cela se manifeste tant par l'augmentation de la pénétration d'internet et de la connectivité que par l'amélioration de la maturité des entités publiques et privées.¹³⁸

Concernant notre zone d'étude, l'Afrique de l'Ouest francophone, le développement numérique n'est pas uniforme : certaines nations commencent à bénéficier de cette révolution numérique, tandis que d'autres sont à la traîne ou peinent à s'y adapter.

¹³³ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, en visio, durée 1h, le : 18/07/2025

¹³⁴ Visiativ, Transformation digitale en Afrique : où en est-on ?, lien : <https://blog.visiativ.com/transformation-digitale-afrique/>, consulté le 22/06/2025

¹³⁵ *Ibid* ;

¹³⁶ *Ibid* ;

¹³⁷ *Ibid* ;

¹³⁸ *Ibid* ;

1. Une Transition Numérique timide malgré les Avancées Technologiques

A l'image du continent, la transition numérique dans les ex pays de l'AOF s'est fait de manière homogène et varie d'un État à un autre. Les capacités d'investissement varient considérablement. Tandis que des nations comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal¹³⁹ parviennent à optimiser les opportunités du numérique, d'autres pays de la région rencontrent des difficultés à se démarquer.

Dans la seconde moitié des années 2010, la Côte d'Ivoire a fait preuve d'un engagement politique substantiel en investissant dans la numérisation de ses services publics.¹⁴⁰ L'établissement d'une université numérique, qui a ouvert ses portes, avec 3500 étudiants, représente un jalon significatif dans l'intégration du numérique dans la vision de développement du pays.¹⁴¹

Au Sénégal en 2017, Orange a lancé *Orange Digital Ventures Africa* (ODVA), un fonds d'investissement de 50 millions d'euros, destiné à financer des initiatives innovantes sur les plans économique et social via des applications mobiles.¹⁴² Parallèlement, l'État a démarré le projet d'un Parc des technologies numériques (PTN) de 25 hectares à Diamniadio, en périphérie de Dakar.¹⁴³ Ce parc joue un rôle central dans la stratégie nationale « Sénégal numérique 2025 »,¹⁴⁴ visant à établir une économie axée sur la recherche numérique pour soutenir l'écosystème numérique de l'Afrique de l'Ouest.

Bien que ces deux pays n'aient pas connu une transformation numérique complète, il est indéniable qu'ils se démarquent.¹⁴⁵ Ils peuvent être perçus comme des leaders au sein de l'espace ouest-africain francophone. L'essor des technologies de l'information et de la communication (TIC) est une phase essentielle pour tout pays

¹³⁹ Entretien avec Nadia Rombok, directrice adjointe en charge des activités d'archivage AGS Sénégal, entretien en visio, durée 1h, le : 02/07/2025

¹⁴⁰ CHENAL, Jérôme, Chiara, CIRIMINNA, Rémi, JALIGOT, Karine, GINISTY, Florian, RUDAZ, *L'utilisation du numérique dans le contexte des villes de l'Afrique de l'Ouest*, EPFL, lien : <https://exafepfl.shorthandstories.com/l-impact-du-num-rique-sur-les-villes-de-l-afrique-de-l-ouest/index.html>, consulté le : 22/06/2025

¹⁴¹ *Ibid* ;

¹⁴² CIRIMINNA, Chiara, JALIGOT, Rémi, GINISTY, Karine, RUDAZ, Florian, *L'utilisation du numérique dans le contexte des villes de l'Afrique de l'Ouest*, EPFL, lien : <https://exafepfl.shorthandstories.com/l-impact-du-num-rique-sur-les-villes-de-l-afrique-de-l-ouest/index.html>, consulté le : 22/06/2025

¹⁴³ *Ibid* ;

¹⁴⁴ *Ibid* ;

¹⁴⁵ Entretien avec M. Diop, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, chef de département archive, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), visio, durée 1h, le : 12/06/2025

qui souhaite capitaliser sur les bénéfices du numérique. En effet, Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont largement reconnues comme un levier essentiel pour propulser la croissance économique et favoriser la modernisation, en renforçant la productivité, la compétitivité et l'efficacité tant au sein des administrations que des entreprises, ainsi que dans l'économie globale.¹⁴⁶ De nos jours, le progrès d'un pays dépend largement de sa capacité à intégrer le digital, facteur clé pour surmonter les lenteurs qui affectent certains domaines (finance, administration, éducation, santé entre autres). À titre d'illustration, plusieurs pays de cette région éprouvent des difficultés administratives attribuables à une insuffisance dans le développement numérique, ce qui rend ce dernier indispensable pour le développement national.

Le retard technologique constaté dans cette partie du continent constitue un facteur majeur de stagnation à l'échelle de divers secteurs, notamment dans les domaines de la santé, de l'administration, de l'économie, de l'éducation entre autres. Cette situation influence également significativement les pratiques d'archivage numérique ainsi que, de manière plus générale, la conservation et la gestion de l'information.¹⁴⁷ L'archivage numérique est crucial pour la préservation du patrimoine documentaire et l'optimisation de l'administration. Cependant dans cette partie du continent sa progression est entravée par un déficit de matériels adéquats,¹⁴⁸ la fragilité des infrastructures, et un désintérêt relatif des gouvernements.¹⁴⁹

2. L'archivage numérique en Afrique de l'Ouest francophone : un secteur en émergence face aux défis technologiques

Comme mentionné précédemment, le retard de l'Afrique, et plus particulièrement des anciens États de l'AOF en matière de TIC, a un impact majeur sur le développement de l'archivage numérique. Toutefois, il est à noter que malgré ce retard technologique, certaines avancées sont observées. En effet, plusieurs nations

¹⁴⁶ ONU, Réunion d'experts sur la contribution à la mise en œuvre et au suivi des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information: les TIC au service de la croissance et du développement, lien : <https://unctad.org/fr/meeting/reunion-dexperts-sur-le-contribution-la-mise-en-oeuvre-et-au-suivi-des-decisions-du-sommet>, consulté : le 23/06/2025

¹⁴⁷ AKODIGNA, Bienvenu, La Gestion des documents numériques en Afrique francophone : cas de la République du Bénin, Centre de Formation aux Carrières de l'Information, Université d'Abomey-Calavi, Sd, p. 7

¹⁴⁸ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, en visio, durée 1h , le :18/07/2025

¹⁴⁹ AKODIGNA, Bienvenu, La Gestion des documents numériques en Afrique francophone : cas de la République du Bénin, Centre de Formation aux Carrières de l'Information, Université d'Abomey-Calavi, Sd, p. 5

lancent des programmes et projets, soutenus par l'État ou des entreprises, en vue de promouvoir la transformation numérique, y compris dans le domaine des archives. Ces initiatives, ont pour objectif de promouvoir l'archivage numérique et la gestion électronique des documents. Toutefois, il convient de souligner que plusieurs d'entre elles n'ont pas encore été concrétisées et demeurent à l'état de projet.

À titre d'exemple, nous pouvons mentionner le lancement officiel en mars 2025 du système d'archivage électronique des documents des archives nationales du Burkina Faso, anciennement Haute-Volta.¹⁵⁰ Ce projet, initié par le ministère de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques, vise à optimiser l'efficacité des archives nationales tout en facilitant leur accès pour les usagers.¹⁵¹ Cette initiative s'inscrit pleinement dans la stratégie du gouvernement Burkinabé, qui cherche à dématérialiser les procédures afin d'instaurer une administration plus performante, productive et en mesure de fournir des services de qualité dans des délais raisonnables.¹⁵²

Ces genres de projets sont aussi noter dans les autres États de l'ex AOF. Il est manifeste que certains gouvernements s'intéressent à l'utilisation des ressources numériques pour améliorer la gestion documentaire. Même si cet intérêt est limité, il représente toutefois une première étape vers une transformation significative.

L'État n'est pas le seul acteur dans ce domaine. En effet, ces dernières années, on observe l'émergence, bien que timide, d'entreprises locales et de sociétés de prestations dans cette région d'Afrique, spécialisées en gestion documentaire. Ces dernières offrent des services d'archivage numérique, tels que la dématérialisation et la mise en place de systèmes d'archivage électronique SAE.¹⁵³ De plus, des acteurs internationaux comme AGS RM¹⁵⁴ interviennent également, proposant des solutions logicielles adaptées à l'archivage numérique dans presque tous ces pays.

Dans tous les ex territoire de l'AOF nous avons recensé des entreprises qui s'activent dans le domaine. Prenons l'exemple de *TicTogo*,¹⁵⁵ une entreprise située au Togo spécialisée dans la transformation numérique. Elle propose divers services, notamment la conception de logiciels dédiés à l'archivage numérique. En effet, le

¹⁵⁰ AIB, YO, « Burkina : Lancement officiel du système d'archivage électronique des documents des archives nationales », Agence d'information du Burkina, 2007, p. 1

¹⁵¹ *Ibid* ;

¹⁵² *Ibid* ;

¹⁵³ Entretien avec Nadia Rombok, directrice adjointe en charge des activités d'archivage AGS Sénégal , entretien in visio, 1h, le : 02/07/2025

¹⁵⁴ *Ibid* ;

¹⁵⁵ TicTogo, lien : <https://www.tictogo.com/#top>, consulté le 25/06/2025

Togo se positionne ces dernières années parmi les pays d’Afrique de l’Ouest remarquables dans le domaine des technologies de l’information et de la transformation digitale, avec de nombreuses initiatives notables en ce sens.

On peut aussi noter la société ivoirienne GEDOC-CI.¹⁵⁶Établie en 2006 en Côte d’Ivoire, cette dernière est spécialisée dans la distribution et la commercialisation des produits *Docubase*, ainsi que dans la fourniture de services connexes, tels que l’organisation des archives physiques et la formation en archivistique et en GED-Workflow, à travers l’Afrique de l’Ouest et Centrale.¹⁵⁷ Elle propose un accompagnement stratégique aux entreprises ivoiriennes et de la sous-région pour leurs projets d’archivage numérique, tout en offrant des formations dans plusieurs domaines liés à l’informatique.

Au Mali, anciennement connu sous le nom de Soudan français durant l’époque de l’AOF, nous pouvons noter une entreprise comparable, ISERV, offrant des services similaires à ceux fournis par GEDOC-CI. ISERV est une société malienne spécialisée dans les services en intégration et en informatique. Ses compétences se déclinent principalement en deux domaines : « l’ingénierie système et logicielle ainsi que le support aux utilisateurs, et que les infrastructures réseaux, télécommunications et électricité ».¹⁵⁸ Cette dernière à l’instar des entreprises précédemment citées, soutient le processus de transformation digitale au Mali et met à disposition des solutions logicielles d’archivage numérique. Ce qui lui confère son rôle prépondérant dans ce secteur au Mali.

Au Sénégal, de nombreuses entreprises, qu’elles soient internationales ou africaines, se distinguent dans ce secteur. Parmi elles, le groupe WEBGRAM, situé à Dakar, se positionne comme un acteur majeur en Afrique dans le développement de solutions d’archivage et de gestion électronique des documents (GED).¹⁵⁹Cette agence informatique propose une large gamme de services tels que l’archivage numérique, l’archivage physique, la numérisation de documents, la sauvegarde, la mise à jour, et l’indexation de documents, ainsi que des solutions visant à réduire les coûts liés à la gestion documentaire.¹⁶⁰

¹⁵⁶ GEODOC CI, gestion électronique de document en côte d’ivoire, lien : <https://www.gedoc-ci.com>, consulté le 25/06/2025

¹⁵⁷ *Ibid* ;

¹⁵⁸ ISERV Mali, Qui sommes-nous ? lien : <https://iserv-ml.net/index.php>, consulté le 25/06/2025

¹⁵⁹ WEBGRAM, Systèmes d’archivage et de gestion électronique de documents, lien : <http://www.agencewebgram.com/2021/11/systemes-darchivage-et-de-gestion.html>, consulté le 27/06/2025

¹⁶⁰ WEBGRAM, Systèmes d’archivage et de gestion électronique de documents, lien :

L'émergence de ces types d'entreprises au sein des anciens États de l'AOF marque une étape significative vers l'intégration des pratiques d'archivage numérique dans ces pays. La collaboration entre ces entreprises et les autorités gouvernementales pourrait favoriser une avancée dans le domaine de l'archivage numérique, en dépit des retards technologiques qui y sont constatés.

**DEUXIEME PARTIE : ENJEUX ET PERSPECTIVES DE
L'ARCHIVAGE NUMERIQUE AU SENEGAL :**

Introduction

En tant que centre de l'administration coloniale en Afrique de l'Ouest pendant la colonisation, le Sénégal a joué un rôle essentiel dans la sauvegarde des archives issues de cette période, avec l'établissement du premier service d'archivage dans cette partie du continent au début du XXe siècle. En effet, le Sénégal a bénéficié d'un atout considérable par rapport aux autres nations de l'ex-AOF, en recevant l'expertise des premiers archivistes chartistes envoyés par la métropole pour organiser et gérer les archives de l'administration coloniale ainsi que les infrastructures qui en résultent. De plus, il a eu l'opportunité d'accueillir la première école de formation archivistique (EBAD) en Afrique occidentale française, ce qui lui confère une expérience solide dans ce domaine et lui permet d'assumer un rôle de leader dans la sous-région. Toutefois, quelle est la situation actuelle du Sénégal en matière d'archivage numérique ? Dans cette seconde partie de notre étude, nous nous pencherons sur l'archivage numérique au Sénégal, en mettant en lumière les enjeux et défis, ainsi que les solutions et opportunités.

CHAPITRE 1 : DEFIS TECHNOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELS

Le Sénégal se distingue par ses diverses initiatives (formations, organisations d'évènement scientifiques autour des archives etc.) en matière d'archivage dans la sous-région ouest-africaine. Les archives, souvent laissées pour compte dans les pays en développement, figuraient parmi les préoccupations des premières autorités sénégalais après l'indépendance (Bien que leur importance ait été perçue comme inférieure à celle d'autres domaines). Ce qui a valu au pays une avancée significative dans ce domaine par rapport à ces voisins. Cependant, l'arrivée des technologies de l'information et de la communication (TIC), entraînant l'émergence de nouveaux types de données requérant un traitement spécifique par rapport aux documents papier, a modifié le paysage archivistique. Les documents numériques, se multiplient et nécessitent une approche archivistique appropriée.

Cependant, Ou en est le Sénégal dans ce domaine ? Le pays s'ajuste-t-il aux évolutions des technologies de l'information ? Quels sont les défis dont le pays fait face en termes d'archivage numérique ?

I. Situation de l'archivage numérique au Sénégal : Etat des lieux

L'archivage numérique est une pratique existante au Sénégal, bien que le pays soit confronté à des défis technologiques similaires à ceux rencontrés par de nombreuses nations en développement. Bien que l'archivage numérique ne soit pas encore une pratique largement répandue, force est de constater qu'au cours des dernières décennies, certaines institutions publiques comme privées commencent à l'adopter.¹⁶¹ Les institutions prennent progressivement conscience de la valeur et des bénéfices d'une gestion efficace de l'information numérique. L'initiative de dématérialisation des services publics, lancée par l'État sénégalais ces dernières années, a donné naissance à divers projets. L'archivage numérique se présente comme l'étape finale de cette démarche, car il est essentiel de gérer et de conserver les documents électroniques résultant de cette numérisation. D'où la nécessité de prévoir l'intégration d'un Système d'Archivage Électronique (SAE) dans ce processus.

¹⁶¹ Entretien avec Nadia Rombok, directrice adjointe en charge des activités d'archivage AGS Sénégal ,
entretien en visio, durée 1h, le : 02/07/2025

1. L'archivage numérique au Sénégal, le retard des services d'archive

La gestion électronique des documents est en pleine expansion au Sénégal, se manifestant déjà dans de nombreuses institutions et entreprises, tant publiques que privées. Toutefois, l'archivage numérique reste moins répandu et son développement est encore limité. En effet, Il convient de souligner qu'une distinction essentielle existe entre la Gestion électronique des documents et l'archivage numérique, bien que cette confusion soit fréquemment observée. La GED constitue un outil essentiel pour la gestion des documents numériques, alors qu'un Système d'Archivage Électronique (SAE), tel que son nom le suggère, est dédié à l'archivage de ces mêmes documents. Toutefois, il peut arriver qu'un système GED intègre également des capacités d'archivage.

S'agissant de l'archivage numérique au Sénégal, il n'y a pas de projet au niveau national pour organiser ou cadrer cette pratique, c'est souvent des projets parcellaires, même au niveau étatique il n'y a pas des initiatives communes (Comme nous l'avons constaté en France dernièrement avec le programme interministériel Vitam (un programme d'élaboration de logiciels d'archivage numérique)) allant dans ce sens. Chaque institution, selon ses moyens, selon ses besoins mettent sur place leur propre projet d'archivage numérique, ce qui explique le manque de textes juridique (pas de lois) et scientifique (pas de normes, ni de certifications) à l'échelle nationale qui encadre cette pratique.

L'État, censé jouer un rôle moteur à travers les services d'archive, semble malheureusement manquer d'implication. En effet, Au Sénégal, les services d'archives (les archives des collectivités territoriales et ANS) accusent un retard en matière d'archivage numérique, et même les Archives Nationales, l'institution la plus importante dans ce domaine, ne dispose pas d'un système d'archivage numérique adéquat. Malgré de nombreux projets visant la numérisation des archives, tels que le fonds relatif à la traite négrière, l'ANS ne dispose malheureusement pas de système d'archivage électronique (SAE). Cette situation présente plusieurs inconvénients, notamment l'impossibilité pour les usagers de consulter les archives à distance, et ce, malgré la richesse des fonds conservés, comme celui de l'AOF.

Depuis l'ère du premier gouvernement sénégalais après indépendance (1960), sous la direction du président Senghor (et un peu sous la présidence d'Abdou Diouf, deuxième président du Sénégal), l'importance de la préservation archivistique était considérée avec sérieux. Sous son règne plusieurs initiatives seront prises dans le domaine de l'archivage. L'une des premières actions mises en œuvre par les autorités sénégalaises après l'indépendance fut le décret n°62-0215 du 28 mai 1962,¹⁶² qui concernait le versement des archives judiciaires décennales de plus de cinquante ans, encadré par une périodicité de dix ans. D'autres décrets et circulaires vont ensuite pour créer un cadre juridique pour les archives. Malheureusement, ces textes ne tenaient pas compte des documents électroniques, aucun texte sur l'archivage numérique. Ses successeurs n'ont pas poursuivi cette dynamique, ce qui a conduit à une négligence de l'archivage, expliquant ainsi en partie le retard constaté au sein des services d'archives au Sénégal.

Le papier demeure toujours la principale ressource informative dans ces institutions, par conséquent aucun moins de consulter les archives à distance.¹⁶³ Dans un contexte marqué par la transformation digitale, la numérisation des archives afin de simplifier leur accès serait avantageuse pour les utilisateurs. À l'époque, un début de numérisation a été observé au sein des ANS, notamment avec la numérisation des archives relatives à la traite négrière. Malheureusement, cela n'a pas abouti à un archivage numérique complet.¹⁶⁴

Cependant, si au niveau des services d'archives l'archivage numérique est absent, par contre dans d'autres organismes étatiques, cette pratique est belle et bien existante. Dans certaines structures de l'État, on observe effectivement le début d'une transition numérique, incitant ces entités à réviser progressivement leurs approches d'archivage en vue d'intégrer des solutions numériques.

En effet, certains services de l'Etat ont réalisé des progrès notables dans le domaine de l'archivage numérique. À cet égard, la Douane Sénégalaise se distingue particulièrement avec son logiciel *Gaindé*, développé dans les années 2000,¹⁶⁵ qui

¹⁶² DIEYE, Mor, GNINGUE, Ngor, L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION ARCHIVISTIQUE AU SÉNÉGAL DE 1960 A 2006, Annales Africaine, Crédila, volume 1, n° 16, 2022, p. 2

¹⁶³ Les archives de l'ANS peuvent être consultées à distance depuis quelques années mais, cette consultation ne concerne pas l'entièreté des fonds conservés.

¹⁶⁴ MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 2

¹⁶⁵ Entretien avec M. Dieye, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), visio, 1h, le : 12/06/2025

intègre des fonctionnalités avancées d'archivage numérique. Nous pouvons aussi citer l'exemple de la SN HLM (La Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré (SN HLM) est une entreprise « parapublique au Sénégal, engagée dans la promotion et la mise en œuvre de projets immobiliers résidentiels »),¹⁶⁶ qui est aussi en avant dans ce domaine. Le constat qui s'impose est que, dans la sphère étatique, les structures dotées de SAE sont majoritairement celles qui gèrent des flux financiers importants ou évoluent dans les secteurs de la finance et de l'économie, à l'image de la Direction générale des impôts et domaines (DGID) qui est aussi en avant dans ce domaine.¹⁶⁷ Cette situation peut être analysée par la nécessité accrue de sécuriser, tracer et exploiter efficacement des documents à forte valeur administrative, juridique et financière. D'où une prise de conscience de la part de ces institutions de l'avantage de la dématérialisation des archives et d'une gestion efficace des documents numériques.

2. L'archivage numérique, une dynamique d'expansion progressive

Si au niveau des services d'archives sénégalais, l'archivage numérique est inexistant, par contre dans les autres structures (administration, service, entreprise qu'il soit privé ou public) on note une adoption progressive de cette pratique. En effet, depuis quelques années on constate un début de transition numérique dans certaines structures qui se traduit par une prise de conscience dans la gestion documentaire. Même si on ne peut pas parler d'une généralisation de cette pratique, néanmoins il apparaît clairement qu'il y a un regain d'intérêt pour l'archivage numérique. Il est difficile d'avancer des chiffres pour évaluer le pourcentage d'institutions qui sont dotées de SAE, même au niveau des institutions publiques. Les projets d'archivage se déroulent de manière parcellaire,¹⁶⁸ il est difficile de faire un état des lieux complet de la situation. Toutefois, malgré un léger retard observé par le pays dans ce domaine, il est manifeste que le Sénégal amorce une reconquête

¹⁶⁶ Entretien avec M. Tall, Chef de service archive, Hôpital de Thiès, visio, durée 1h, le : 12/06/2025

¹⁶⁷ Entretien avec M. Dieye, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), visio, durée 1h, le : 12/06/2025

¹⁶⁸ Entretien avec M. Diop, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, chef de département archive, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), visio, durée 1h, le : 12/06/2025

de sa place, bien qu'il soit encore surpassé par la Côte d'Ivoire.¹⁶⁹ Un vent de modernisation souffle depuis plusieurs années, entraînant une augmentation significative du volume de documents numériques. Cette situation pousse les organisations à rechercher des solutions adaptées pour gérer ce flux croissant. Dès lors, la mise en œuvre de projets d'archivage devient une priorité incontournable. Cependant, cela peut engendrer des coûts considérables, que de nombreuses institutions n'ont malheureusement pas les ressources financières pour supporter. Face à cette contrainte certaines institutions se tourne vers des logiciels Open Source comme *Cyberdoc* (utilisait au niveau de la bibliothèque universitaire de l'UCAD, une plateforme de diffusion et d'archivage de thèses et mémoires numériques en milieu francophone)¹⁷⁰ ou *Ica Atom*, un logiciel développé par le conseil international des archives (ICA). Ces derniers se présentent comme des alternatives intéressantes face au coût élevé d'acquisition d'un SAE. Toutefois, il est important de souligner que, même si ces logiciels sont utilisables gratuitement, leur paramétrage peut entraîner des dépenses¹⁷¹ significatives. Il reste, cependant, plus simple de budgétiser ces frais de paramétrage que d'investir dans l'achat d'un nouveau logiciel. Néanmoins, bien que ces logiciels ne soient pas d'un niveau de sophistication comparable aux solutions de dernière génération actuellement disponibles sur le marché, tels que *Vitam*, *X AM* ou *Asalae*, il est indéniable qu'ils participent, d'une certaine manière, au développement de l'archivage numérique au Sénégal.

Le New Deal technologique,¹⁷² initié par le gouvernement en place, s'inscrit dans la continuité des initiatives mises en œuvre par l'ancien régime, tout en poursuivant les objectifs de l'Agenda National de Transformation Sénégal - Vision 2050. Il vise à la « digitalisation des services administratif pour une optimisation de la gestion publique pour la période 2025- 2035 ». ¹⁷³ L'ambition de ce projet est de faire du pays un pôle technologique au sein de l'Afrique de l'Ouest, en se focalisant

¹⁶⁹ Entretien avec Nadia Rombok, directrice adjointe en charge des activités d'archivage AGS Sénégal , Visio, durée 1h, le : 02/07/2025

¹⁷⁰ DIOUF, Dieyi, Archivage et diffusion électroniques des thèses et mémoires à l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, bbf, T. 54, N°2, p.1

¹⁷¹ Entretien avec M. Diop, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, chef de département archive, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD) , visio, durée :1h, le : 12/06/2025

¹⁷² Ministère de communication des télécommunications et du numérique, Neaw deal technologique horizon 2034, stratégie numérique du Sénégal, MCTN, 2024, p.1

¹⁷³ *Ibid* ;

sur l'innovation, l'amélioration des infrastructures numériques et la mise en place d'une gouvernance numérique efficace.¹⁷⁴ Ce programme se structure autour de 4 grandes axes à savoir : «

- La Souveraineté Numérique
- La Digitalisation des Services Publics
- Le Développement de l'Économie Numérique
- Le Leadership Africain dans le Numérique »¹⁷⁵

Parmi les initiatives emblématiques de ce programme susceptible de contribuer au développement de l'archivage numérique dans le pays, on trouve en tête de liste la « modernisation du Système d'Information de l'État (SIE, AEG, E-Gov, Collab) »¹⁷⁶, ainsi que la dématérialisation des procédures administratives.¹⁷⁷ En outre, un volet fondamental est la formation et le développement des compétences numériques¹⁷⁸ en vue de favoriser l'émergence d'une culture digitale au sein de la population. Ces projets sont essentiels pour asseoir les bases d'une gestion efficace des documents numériques. L'archivage numérique repose sur un environnement numérique adéquat, ce qui souligne l'importance cruciale de ce programme. Il est essentiel d'intégrer des experts du secteur, tels que des archivistes, des chercheurs en sciences de l'information et des informaticiens, dans ce projet. Cela offre au Sénégal l'opportunité de se positionner en tant que leader en matière d'archivage numérique dans la sous-région ouest-africaine. Mais pour y arriver le pays devra faire face d'abord aux défis techniques et infrastructurelles

II. L'archivage électronique au Sénégal, un essor ralenti par des contraintes techniques et infrastructurelles

Le Sénégal comparé aux autres pays de l'Afrique francophone connaît un essor dans le domaine de l'archivage numérique. Bien que l'impact de cette pratique demeure limité, comme souligné précédemment, il est indéniable qu'elle connaît un essor remarquable ces dernières années. Malgré l'absence de coordination à l'échelle nationale pour harmoniser les pratiques archivistiques, notamment dans le numérique, de nombreux projets émergent, bien souvent de manière fragmentaire.

¹⁷⁴ Ministère de communication des télécommunications et du numérique, Neaw deal technologique horizon 2034, stratégie numérique du Sénégal, MCTN, 2024, p.1

¹⁷⁵ *Ibid* ;

¹⁷⁶ *Ibid* ;

¹⁷⁷ *Ibid* ;

¹⁷⁸ *Ibid* ;

Cependant, cet élan se heurte à de nombreux défis, notamment techniques et infrastructurels, ainsi qu'à des problématiques politiques et juridiques.

1. Le Manque d'équipements et de connexion internet, un frein à l'expansion de l'archivage numérique au Sénégal

La mise en œuvre de l'archivage numérique requiert des moyens techniques adéquats et dépend d'un environnement informatique optimal, incluant des ordinateurs performants, des systèmes de stockage efficaces, des serveurs sécurisés et une connexion Internet fiable. Ces matériels peuvent engendrer des coûts significatifs. En effet, comme de nombreux pays en développement, le Sénégal rencontre un léger retard technologique, bien qu'une légère amélioration ait été observée ces dernières années.

L'internet constitue un élément crucial pour mener à bien tout projet relatif au numérique. Toutefois, il est regrettable que, dans certaines régions du Sénégal, des difficultés de connectivité puissent entraver ces initiatives. Avec une couverture Internet de 60 % au Sénégal, le prix des services Internet est perçu comme un obstacle majeur à l'adoption de ces technologies. D'après la GSMA (Global System for Mobile Communications Association), près de 40 % des Sénégalais n'ont toujours pas accès à Internet.¹⁷⁹ L'accès à Internet est principalement mobile, avec 98 % des utilisateurs se connectant via des réseaux 2G, 3G ou 4G.¹⁸⁰ Le pays bénéficie également de la connectivité offerte par quatre câbles sous-marins en fibre optique : « *Main One, Atlantis-2, SAT-3/WASC* et le câble *Africa Coast to Europe* (ACE), ce qui le relie à plus de 40 autres pays ». ¹⁸¹ Bien que des avancées aient été faites, la couverture Internet n'est pas encore généralisée.

Dans certains territoires, l'accès à Internet continue de poser de réels problèmes. Même si certaines zones sont connectées à Internet, elles rencontrent parfois des difficultés liées à un débit insuffisant. Bien que l'Internet haut débit soit désormais disponible au Sénégal, il semble principalement se concentrer dans les zones urbaines. En effet, nous observons un fossé significatif dans l'accès à l'internet, révélant une inégalité entre des environnements urbains disposant d'une couverture

¹⁷⁹ KASSOUWI, Isaac, Télécoms : le Sénégal compte sur le partage d'infrastructures pour réduire les tarifs, Agence Ecofin, 2024, lien : <https://www.agenceecofin.com/actualites-numerique/0307-129720-telecoms-le-senegal-compte-sur-le-partage-d-infrastructures-pour-reduire-les-tarifs>, consulté le 12/07/2025

¹⁸⁰ SANGARE, Zeynab, «Sénégal/ TIC : Une croissance de 7% dans le secteur de la télécommunication en 2020 et des objectifs ambitieux pour 2025, Afrik Management, 2024, p. 1

¹⁸¹ *Ibid* ;

adéquate et des zones rurales éprouvant des problèmes de connexion. Cette fracture, similaire à celle observée dans de nombreux pays, représente un défi considérable que le pays devra relever.

Ces contraintes font partie intégrante des obstacles qui entravent la généralisation de l'archivage numérique à l'échelle nationale.

En effet, pour garantir une utilisation optimale des logiciels, en particulier des outils d'archivage numérique sophistiqués, une connexion Internet robuste est essentielle. En outre, les infrastructures de *data centers* et le *Cloud*, nécessaires au stockage et à la conservation des données, reposent également sur une bonne connectivité, qui est primordiale.

Les serveurs sont les outils généralement privilégiés pour l'archivage numérique au Sénégal. À l'opposé, les *data centers* sont souvent employés pour d'autres objectifs (le dernier data center construit au Sénégal, celui de Diamniadio inauguré en 2021 qui marque une étape importante dans l'optimisation de la sauvegarde des données à l'échelle nationale). Toutefois, malgré les progrès réalisés, le pays continue de faire face à des défis en matière de stockage et de conservation des données. Certaines informations, telles que celles des passagers du TER de Dakar, sont même externalisées, étant hébergées à Paris par la RATP.¹⁸² Cela illustre une dépendance qui entrave les efforts du gouvernement pour atteindre la souveraineté numérique. Dans le domaine de l'archivage numérique, la capacité à stocker des documents numériques constitue un élément crucial tant pour garantir leur sécurité que pour faciliter leur accessibilité et leur communication lorsque cela est nécessaire. Certaines institutions, n'ayant pas les ressources nécessaires pour établir leurs propres centres de données, se tournent vers l'État, qui demeure l'acteur clé en mesure de leur offrir des solutions de stockage via des investissements accrus dans des infrastructures de données ou des projets similaires.

L'accès à des ordinateurs portables puissants, essentiels pour une utilisation fluide des logiciels d'archivage, représente aussi un défi de taille en raison du coût élevé des modèles neufs de haute gamme sur le marché. Seules les entreprises disposant de ressources financières importantes peuvent se permettre cet investissement. Ces derniers sont aussi chers que l'internet même s'ils sont de plus en plus accessibles. L'acquisition de matériel de numérisation, tel que des scanners, requiert un

¹⁸² CISSE, Fana, Souveraineté numérique du Sénégal : le vrai, le faux, le flou du Datacenter de Diamniadio (Enquête), Pressafrik, 2023, p. 1

investissement financier important. Cela pose un défi considérable pour les services d'archives, souvent confrontés à des contraintes budgétaires. Par exemple, les Archives nationales du Sénégal ont dû rechercher des financements externes pour mener l'opération de microfilmage du fonds de la traite négrière.

A ces enjeux se greffe les enjeux de cybersécurité. La protection de la confidentialité des données constitue également des obstacles significatifs.

2. Archivage numérique au Sénégal, l'impératif de formation aux technologies modernes

Les infrastructures et les équipements technologiques ne représentent pas les seuls défis auxquels le Sénégal devra faire face pour favoriser la généralisation de l'archivage numérique. En effet, la gestion des documents, qu'ils soient nativement numériques ou issus d'un processus de numérisation, nécessite des compétences techniques, notamment en informatique, afin d'utiliser efficacement les logiciels d'archivage numérique. Par ailleurs, des connaissances juridiques s'avèrent indispensables, notamment en ce qui concerne les normes et certifications relatives à la numérisation et à l'archivage des documents au sein d'un système d'archivage électronique (SAE), sans oublier les enjeux liés à la protection des données à caractère personnelles.

Comme mentionné précédemment, la formation des archivistes au Sénégal est dispensée par l'EBAD, qui est actuellement le seul établissement consacré à cette tâche dans le pays. L'accès à cet établissement se fait par le biais d'un concours d'entrée organisé chaque année. La formation est ouverte à tous les profils d'étudiants, qu'ils soient issus de séries scientifiques, littéraires, ou des sciences humaines et sociales, ainsi qu'aux nouveaux bacheliers pour le premier cycle. Toutefois, le fait que cet établissement soit le seul à offrir des formations en archivistique à l'échelle nationale met en évidence la rareté de cette formation au Sénégal, un obstacle significatif au développement de la profession d'archiviste, qui est essentielle pour garantir la transparence administrative.

La rareté des formations en archivistique au Sénégal est en partie responsable du faible nombre d'archivistes formés disponibles dans l'administration et les entreprises, où l'on trouve parfois un seul archiviste par structure. Certaines organisations choisissent également de déléguer cette fonction aux secrétariats. Il est important de préciser que des choix délibérés sont faits par certaines structures pour éviter le recrutement d'archivistes à temps plein, préférant recourir à des

travailleurs contractuels ou à des stagiaires pour réduire les coûts d'embauche. Malgré un nombre restreint de formations spécialisées en archivistique, les rares diplômés issus de l'EBAD éprouvent parfois des difficultés à se faire recruter, ce qui les pousse à envisager une reconversion dans d'autres domaines en raison d'un manque d'offres d'emploi. Une telle situation n'encourage pas le développement de la discipline archivistique ni la valorisation du métier d'archiviste.

En ce qui concerne l'archivage numérique, il n'existe aucune institution ou université offrant une formation spécifiquement dédiée à ce domaine. Bien que l'EBAD, unique école de formation archivistique du pays, intègre une composante numérique dans son programme, elle ne dispose pas d'un parcours exclusivement consacré à l'archivage numérique. Néanmoins, l'intégration de l'archivage numérique dans le programme de formation est à souligner.

Cependant, il est essentiel de constater que les enseignements consacrés à l'archivage numérique restent principalement théoriques, ce qui représente une limite significative. En effet, l'archivage numérique nécessite des compétences techniques en plus des connaissances théoriques. La gestion des documents numériques au sein d'un système d'archivage électronique requiert une maîtrise des outils informatiques. Malheureusement, le programme de formation de l'EBAD ne prend pas suffisamment en compte les aspects techniques¹⁸³ en raison d'un manque de ressources pour l'acquisition des logiciels adaptés et des licences nécessaires à l'accès à d'autres outils d'archivage payants, qui sont pourtant essentiels dans la pratique professionnelle. Cette formation technique est indispensable pour préparer les futurs professionnels de l'archivage à développer des compétences informatiques requises pour gérer efficacement un Système d'Archivage Électronique (SAE).

Une formation axée sur le numérique dans le domaine de l'archivage est plus que nécessaire, afin de répondre aux exigences actuelles de la gestion l'information numériques. La mise en place d'un projet d'archivage numérique nécessite des compétences plus que théoriques, et cela ne peut être accompli sans des formations appropriées prenant en considération les réalités du terrain.

Il est désormais impératif que la formation combine à la fois des éléments théoriques et des compétences techniques. Les curricula doivent être révisés en fonction des changements dans le métier, qui continue de se transformer avec l'avancée

¹⁸³ Entretien avec M. Dieye, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), visio, durée : 1h, le : 12/06/2025

technologique. De plus, cette situation requiert de plus en plus une approche pluridisciplinaire, ce qui complique davantage le métier d'archiviste. Une formation en archivistique davantage orientée vers le numérique est essentielle pour les futurs professionnels du domaine.

Cela leur permettra d'accompagner efficacement les entreprises et les institutions dans leur transition numérique et de trouver des solutions adaptées pour relever les nombreux défis liés à l'archivage numérique au Sénégal.

CHAPITRE 2 : ARCHIVAGE NUMERIQUE AU SENEGAL : OPPORTUNITES ET SOLUTIONS POUR L'AVENIR

Comme souligné précédemment, le Sénégal rencontre de sérieux obstacles en matière d'archivage numérique, à l'instar de plusieurs pays de la sous-région ouest-africaine. Néanmoins, des solutions sont envisageables. En réponse à des défis similaires à ceux rencontrés par ses voisins, la mise en place d'initiatives collaboratives à l'échelle nationale, régionale mais aussi internationale pour développer conjointement des solutions adaptées serait bénéfique pour l'ensemble de ces pays.

Grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC), plusieurs possibilités se présentent à ces pays. Il incombe au Sénégal de tirer pleinement parti de cette technologie dans divers domaines, notamment dans le secteur de l'archivage. L'avènement de l'intelligence artificielle constitue également une occasion pour le Sénégal de rattraper son retard dans le domaine de l'archivage numérique.

Ce chapitre visera à étudier ces pistes afin de formuler une réflexion sur les atouts potentiels et les solutions adaptées au contexte africain aux défis de l'archivage numérique.

I. Collaborations et partenariats :

Le Sénégal est connu dans la sous-région ouest africaine francophone pour son rôle de pionnier dans le domaine de l'archivage. Le pays s'est toujours distingué dans ce domaine, notamment par la préservation du fonds de l'AOF, ce qui lui a valu le titre de « Holy Mecca ». ¹⁸⁴Cependant, cette réputation commence lentement à s'effriter, et le pays se voit désormais dépasser par d'autres nations de la région.

Le Sénégal est membre de plusieurs organismes régionaux, francophones et internationaux. Dans le domaine de l'archivage, cette appartenance lui confère une présence et une visibilité importantes, tout en lui permettant de maintenir son statut de pionnier. En effet, depuis son indépendance, le pays a établi de solides partenariats dans le domaine de l'archivage, tant à l'échelle continentale qu'internationale. Le Sénégal tire de nombreux bénéfices et possibilités de ces

¹⁸⁴ MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 3

relations, qui lui donnent les moyens de rattraper son retard en matière de gestion des archives, à travers la mise en place de projets et des financements.

1. Les partenariats : un levier stratégique pour combler le retard du Sénégal en archivage numérique

Dans le domaine de l'archivage, le Sénégal a noué plusieurs partenariats et collaborations, s'affirmant comme membre de nombreuses institutions majeures, tant sur le continent africain qu'à l'international. Cette sous-partie ne cherchera pas à répertorier tous ces liens, mais se focalisera sur ceux ayant un impact notable sur le développement de l'archivage numérique.

La coopération a toujours constitué un moyen privilégié pour les institutions et les entités de se rassembler afin de faire progresser un domaine (y compris dans le domaine de l'archivage), une activité, une problématique, un métier entre autres. Ces regroupements constituent un levier crucial pour de nombreuses institutions, qui s'en servent pour progresser, notamment par le biais de projets, de partage de connaissances, de financements et de différentes formes d'assistance dont peuvent profiter les membres. Mais aussi un excellent moyen de partage d'expériences et de mutualisation des compétences. Depuis son accession à l'indépendance, le Sénégal a intégré divers organismes et institutions, qu'ils soient régionaux, continentaux ou internationaux, dans le domaine de l'archivage, tout en établissant de nombreux partenariats tant avec le monde francophone qu'anglophone, bien que ce dernier soit de moindre ampleur.

Le pays se distingue par son adhésion aux plus importantes instances internationales spécialisées dans l'archivage,¹⁸⁵ reflétant son engagement et sa place prépondérante dans ce domaine (en Afrique francophone). Il est également membre des principales institutions qui œuvrent dans le domaine de la science du patrimoine culturel, de l'information et des archives. En effet, le Sénégal est membre de l'UNESCO au lendemain de son accession à l'indépendance. L'appartenance du Sénégal à cette institution a grandement facilité l'établissement de la première école d'archivistes, de bibliothécaires et de documentalistes (EBAD)¹⁸⁶ en Afrique de l'Ouest francophone, du fait de l'appui significatif de l'organisation dans le cadre de ce projet. Grâce à ce soutien, une institution spécialisée dans le domaine de l'archivage

¹⁸⁵ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, en visio, durée 1h, le : 18/07/2025

¹⁸⁶ MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 5

sera établie dans cette région du continent, visant à former les archivistes de cette zone, ainsi que ceux des pays lusophones de la sous-région, notamment le Cap-Vert et la Guinée-Bissau¹⁸⁷ dans la pure tradition archivistique française héritée de l'école des chartes.

Le Sénégal fait partie des 149 pays et territoires membres du *International Council on archive* (en français Conseil international des archives ICA),¹⁸⁸ l'une des plus grandes institutions dans le domaine archivistique s'il n'est pas la plus grande. L'ICA regroupe plus d'une centaine de pays par le biais d'association ou de structure évoluant dans la gestion de l'information, particulièrement les archives. Cette institution est profondément attachée aux valeurs fondamentales des archives.¹⁸⁹ Cet engagement se traduit par « l'objectif de promouvoir une gestion efficace et performante des documents, archives et données, quel que soit leur format ».¹⁹⁰ L'ICA met également l'accent sur l'importance de leur conservation en raison de leur valeur probante et de leur rôle en tant que patrimoine culturel de l'humanité, en s'appuyant sur la coopération internationale, le partage d'expériences professionnelles, la recherche et l'échange d'idées relatifs à la gestion et à l'organisation des documents et des structures archivistiques.¹⁹¹

Le Sénégal partageant ces mêmes valeurs est membre de l'ICA par le biais de deux structures à savoir l'Association sénégalaise des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (ASBAD), et le réseau des femmes bibliothécaires, archivistes, documentaliste (REFEBAD).¹⁹² Cet engagement manifeste la volonté des acteurs du domaine de participer activement à la transformation de leur profession sur le territoire sénégalais. En devenant membre de l'ICA, ces structures tirent parti des avantages stratégiques et professionnels offerts par le réseautage mondial de l'ICA, tout en accédant à des possibilités de financement et de montée en compétences.

Le Sénégal se distingue par son influence notable au sein de l'Association internationale des archives francophones (AIAF) dans le contexte francophone. Le pays a eu le privilège de diriger cette organisation, un fait souligné par la nomination

¹⁸⁷ MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004, p. 5

¹⁸⁸ International Council on archive, Notre mission, nos objectifs, ICA, lien :

<https://www.ica.org/fr/decouvrez-ica/notre-mission-nos-objectifs/>, consulté le 20/07/2025

¹⁸⁹ *Ibid* ;

¹⁹⁰ *Ibid* ;

¹⁹¹ *Ibid* ;

¹⁹² Section des Associations professionnelles (SPA) de l'ICA, Le répertoire des associations d'archivistes et gestionnaires de documents professionnels dans le monde entier, SPAICA, 2012, p. 14

de Pape Momar Diop,¹⁹³ alors directeur des Archives du Sénégal (de 2005 à 2008), en tant que président. Cette association est établie en 1989 par un groupe d'une vingtaine de directeurs d'Archives nationales d'États francophones.¹⁹⁴ L'AIAF regroupe « des directions centrales, des institutions nationales d'archives ainsi que des organismes équivalents d'États membres de nations fédérales ou similaires ».¹⁹⁵ Elle inclut également « toute association rassemblant des individus ou entités ayant un intérêt professionnel dans l'administration, la conservation des documents et des archives, ainsi que dans la formation initiale et continue des archivistes ».¹⁹⁶

Parallèlement, le Sénégal a établi des collaborations avec plusieurs institutions à travers le monde dans le domaine des archives. Parmi celles-ci, le partenariat entre la Direction des Archives du Sénégal et les Archives Nationales de France se distingue comme l'une des collaborations les plus fructueuses,¹⁹⁷ ayant donné naissance à plusieurs projets communs entre les deux pays dans le domaine de l'archivage. Cette coopération s'explique, d'une part, par les connexions historiques entre les deux pays, et, d'autre part, par le rôle du Sénégal dans la gestion du fonds de l'AOF, lequel représente une part significative du patrimoine archivistique français et illustre la présence coloniale française en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de l'archivage numérique, cette collaboration a permis aux Archives nationales du Sénégal de lancer plusieurs projets significatifs. L'un de ces projets concerne la numérisation des microfilms,¹⁹⁸ une partie des fonds, y compris le fonds de la traite négrière, a été microfilmé. Ces microfilms seront numérisés grâce au soutien technique et financier de la France.¹⁹⁹ Toutefois, il convient de souligner que, pour l'heure, le projet se concentre uniquement sur la numérisation, sans inclure la mise en place d'un système d'archivage numérique complet. En effet, le plus souvent les projets issus de ces partenariats et collaborations dans le cadre de l'archivage numérique se limitent uniquement sur la numérisation des archives sans réellement déboucher sur l'élaboration d'un projet d'archivage numérique complet. Bien que la numérisation représente la première étape d'une transition numérique

¹⁹³ Agence de presse sénégalaise, Sénégal: Association internationale des archives francophones - Le directeur des Archives nationales élu président, All Africa, Dakar, 2008, p. 1

¹⁹⁴ Comité des travaux historiques et scientifiques, Association internationale des archives francophones (AIAF) – QUÉBEC, CTHS, lien : <https://cths.fr/an/societe.php?id=3898>, consulté le 20/07/2025

¹⁹⁵ *Ibid* ;

¹⁹⁶ *Ibid* ;

¹⁹⁷ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, Visio, durée : 1h, le : 18/07/2025

¹⁹⁸ *Ibid* ;

¹⁹⁹ *Ibid* ;

complète, il est essentiel de développer des solutions pour assurer la conservation et la pérennité des documents numériques produits par ce processus. Par ailleurs, il est crucial de permettre l'accès à ces données à travers des outils dédiés, afin d'optimiser la communication des archives.

2. Partenariats et collaborations : opportunités, limites et perspectives

Les partenariats et collaborations établis par le Sénégal dans le domaine de la gestion de l'information et de l'archivage plus particulièrement ont ouvert de nombreuses opportunités pour le pays. En effet, comme nous l'avons mentionné précédemment, les partenariats peuvent engendrer des transferts de compétences et de technologies. Étant donné que l'archivage numérique dépend des avancées en informatique, ces compétences deviennent essentielles, en particulier pour les pays en voie de développement qui se heurtent à divers défis techniques. Ces collaborations offrent à ces pays l'opportunité de moderniser certaines de leurs pratiques en matière d'archivage.

La coopération entre le Sénégal et la Corée du Sud sert d'illustration pour des projets collaboratifs en matière d'archivage, en particulier la construction d'une maison des archives. Ce nouvel espace, destiné à recevoir les archives nationales, remplace une situation où celles-ci sont actuellement logées dans un centre commercial. Ce projet prévoit aussi la numérisation des archives historiques. L'achèvement de ce projet pourrait offrir une impulsion importante à l'archivage numérique au Sénégal.

Il faut préciser que la majeure partie de ces partenariats n'engagent pas directement l'État du Sénégal. En général, ce sont les institutions du domaine, telles que les services d'archives, les associations ou mouvements spécialisés, ou les établissements, qui sont directement concernés par ces partenariats. On peut prendre l'exemple de l'École des bibliothécaires d'archivistes de Dakar l'EBAD, a établi des partenariats avec plusieurs établissements à travers le monde, tels que l'université d'Alexandrie au Caire et la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg, ainsi que l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EPSI)²⁰⁰ à Montréal, parmi d'autres. Ces partenariats n'engagent pas directement l'Etat même si ce dernier

²⁰⁰ Entretien avec M. Dieye, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), visio, durée : 1h, le : 12/06/2025

peut avoir un droit de regard sur les différents projets et activités issus de ces collaborations.

En matière d'archivage numérique l'une des coopérations les plus prolifiques pour le Sénégal est sans doute celle avec la France.²⁰¹ Cette dernière, en tant qu'allié historique du Sénégal, a toujours joué un rôle d'accompagnement dans la gestion des archives, depuis l'époque coloniale, qui a vu l'arrivée des premiers archivistes chartistes en provenance de la métropole. Cette relation s'est perpétuée après l'indépendance du pays, avec une collaboration continue à travers divers projets, notamment dans la dématérialisation des archives historiques. En effet, dans un contexte marqué par la révolution numérique, la numérisation prend une importance croissante dans le domaine de l'archivage. Le Sénégal tire avantage de son partenariat avec la France, qui lui octroie des financements destinés à des projets de numérisation de fonds historiques, ainsi que des dons de matériel de numérisation, en particulier pour la Direction des Archives du Sénégal.²⁰² Le personnel de la Direction des archives a également accès à des formations dans le domaine de la dématérialisation des archives, avec la possibilité d'effectuer des stages en France. De nombreux agents de ladite institution ont déjà profité de ces opportunités,²⁰³ ce qui démontre l'efficacité de ce partenariat pour le Sénégal, qui en retire des bénéfices notables en matière de financement, d'accompagnement et d'expertise.

Ces partenariats s'étendent au-delà du monde francophone, puisque la Direction des archives établit également des partenariats avec l'université d'Oregon aux États-Unis.²⁰⁴ Ce partenariat apporte des avantages notables au Sénégal, à travers des formations dont bénéficient les agents de ladite institution en matière de numérisation.

Il ressort de l'analyse que la plupart des projets identifiés dans le cadre de ces partenariats concernent principalement la numérisation des archives et la gestion des documents numériques, sans réellement aboutir à l'établissement d'un projet cohérent d'archivage numérique. Cela démontre un début de transition vers l'archivage numérique dans certains services d'archives, mais il demeure encore un besoin crucial d'efforts supplémentaires de la part du Sénégal dans ce domaine, car

²⁰¹ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, en visio, durée 1h, le : 18/07/2025

²⁰² *Ibid* ;

²⁰³ *Ibid* ;

²⁰⁴ *Ibid* ;

la majorité des initiatives proviennent de financements extérieurs, engendrant ainsi une forte dépendance vis-à-vis de ces fonds.

En effet, nous observons une dépendance substantielle du pays en matière de technologies, de formation et de financements vis-à-vis de ses partenaires. L'État, qui devrait jouer un rôle actif pour soutenir ce processus, semble hélas moins impliqué. Il est également préoccupant que certains fonds étrangers destinés à l'archivage soient parfois redirigés vers d'autres initiatives,²⁰⁵ ce qui est déplorable pour un pays qui jouit d'une réputation établie dans le domaine de l'archivage et qui est vu comme un leader sous-régional dans ce domaine.

Aujourd'hui, il est constaté que certains partenariats s'essoufflent, en partie à cause d'un manque d'objectifs clairement définis et partagés par les parties concernées. En ce qui concerne les projets déjà en cours, des retards dans le financement sont parfois observés en raison de lenteurs administratives.

II. Archivage numérique au Sénégal : fondements incontournables et perspectives de l'IA

Le Sénégal fait face à plusieurs défis en matière d'archivage, qui vont au-delà des seuls retards technologiques et problèmes financiers. En réalité, le manque de fondements réglementaires pour soutenir cette activité, couplé à des enjeux culturels liés à l'influence d'une culture "papier",²⁰⁶ représentent des freins significatifs à l'évolution de cette pratique.

Le problème que tous les professionnels du métier décrie est cette *tabula rase* en matière de textes et de législation encadrant cette pratique. Il est essentiel de comprendre que la gestion de l'information numérique ne se limite pas à une pratique technique impliquant des outils ou des logiciels. Elle s'appuie avant tout sur des principes théoriques, et doit être régie par des textes législatifs pour assurer une gestion cohérente et efficiente des ressources. Cette absence de texte, conjuguée à l'encre d'une culture papier font partie des facteurs qui limitent le développement de l'archivage numérique.

Avec l'IA²⁰⁷ une grande opportunité s'offre au Sénégal, permettant d'automatiser certaines tâches en archivage numérique. La modernisation et la transformation des

²⁰⁵ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, en visio, durée 1h, le : 18/07/2025

²⁰⁶ Entretien avec Nadia Rombok, directrice adjointe en charge des activités d'archivage AGS Sénégal, entretien en visio, durée : 1h, le : 02/07/2025

²⁰⁷ REGNAULT, Annabelle, le rôle de l'IA dans la gestion documentaire, Docuware, 2024, p. 1

pratiques en gestion documentaire peut être facilité par cette nouvelle technologie. Une occasion en or pour le pays de se mettre sur les rails dans le domaine de l'archivage numérique.

1. Les bases indispensables pour impulser l'archivage numérique au Sénégal

Comme toute discipline, la gestion documentaire est régie par un ensemble de textes normatifs. Ces documents, qu'ils soient stratégiques (politique d'archivage, politique documentaire, plan d'archivage, charte documentaire, etc.) ou juridiques (lois, codes, normes, etc.), sont cruciaux car ils forment la base essentielle de cette activité. Ce fondement théorique est malheureusement souvent absent dans de nombreuses institutions, ce qui n'est guère surprenant. En effet, l'absence de législation et de réglementation nationale concernant la gestion et la conservation des données numériques constitue un enjeu majeur. Ces textes réglementaires, qui devraient structurer toutes les activités liées à la dématérialisation et à l'archivage des documents électroniques, font défaut, créant ainsi un vide total. Par conséquent, chacun est libre d'organiser la dématérialisation et l'archivage de ses documents numériques selon ses propres critères. Chaque institution définit ses propres règles ce qui constitue un frein à l'harmonisation des pratiques documentaires.

Le premier défi auquel le Sénégal doit faire face, avant même d'aborder les enjeux technologiques, est l'établissement d'un cadre réglementaire prenant en compte l'ensemble du processus, de la création des documents numériques jusqu'à leur archivage définitif. Les documents numériques, tout comme les documents papier, doivent être gérés selon des bases légales et institutionnelles afin de garantir leur intégrité et leur authenticité en tant que preuves. Pour l'instant aucune loi ni article allant dans ce sens n'est noté. Chaque institution assure la gestion des ressources numériques à sa manière. Alors que certaines institutions tentent de s'adapter et de suivre les normes internationales, d'autres choisissent de ne pas s'en préoccuper et administrent leurs archives numériques conformément à leurs propres règles.

La loi la plus récente concernant les archives remonte à 2006, il s'agit de la loi n° 2006-19 du 30 juin 2006, qui traite des archives et des documents administratifs. Celle-ci avait pour objectif de répondre aux exigences liées à la bonne gouvernance, telles que l'obligation pour les agents publics de rendre des comptes, la transparence dans la gestion

des affaires de l'État entre autres.²⁰⁸ Toutefois, l'une des limites de cette loi est qu'elle n'intègre pas les documents numériques dans son champ d'application. Ce vide au niveau législatif explique en partie le retard accusé en archivage numérique. Cette dernière est indispensable car c'est un élément constitutif de la gestion des archives. Si de nouvelles lois ou règlements ne peuvent être instaurés pour la gestion des archives numériques, il devient essentiel d'adapter les législations en vigueur sur la gestion des archives pour y inclure les documents numériques. À défaut de cette adaptation, la gestion de ces archives risque d'être effectuée de manière disparate, chaque entité agissant selon ses propres critères et sans base juridique reconnue. En effet, cette absence de législation rend incertaine la reconnaissance officielle ou juridique des documents numérisés.²⁰⁹ Des opérations de numérisation des archives sont régulièrement menées dans divers contextes, tant au sein des services d'archives que par des organismes et des entreprises. Toutefois, il convient de noter qu'à l'échelle nationale, il n'existe actuellement aucun cadre législatif concernant la numérisation.

Il est impératif que les autorités étatiques, en partenariat avec des experts tels que les archivistes et les enseignants en sciences de l'information, créent un cadre réglementaire pour la gestion des archives numériques sur le territoire.

Un autre enjeu auquel les institutions doivent faire face avant d'engager une initiative d'archivage numérique, est la gestion efficace des archives papier. En effet, l'archivage des documents physiques représente un défi pour de nombreuses institutions, qui, en raison d'une organisation déficiente, mal structurée, se retrouvent submergées par une accumulation d'archives (documents empilés à même le sol dans certains cas à cause d'un espace de stockage insuffisant, ne pouvant accueillir l'ensemble des archives) devenant ainsi un véritable fardeau. Pour ces derniers, la transition numérique est beaucoup plus compliquée. En matière de gestion archivistique, il est idéal que le schéma d'archivage et de classement des documents soit identique pour les documents physiques et numériques. La numérisation des archives nécessite une base physique solide, à savoir les archives physiques elles-mêmes. Mais malheureusement, l'archivage physique est souvent négligé dans certaines institutions du pays. -Certains organismes préfèrent déléguer la gestion de leurs archives à des assistants administratifs, plutôt que de recruter un archiviste- cette situation rend plus complexe la transition numérique, car ces institutions doivent d'abord

²⁰⁸ DIEYE, Mor, GNINGUE, Ngor, L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION ARCHIVISTIQUE AU SÉNÉGAL DE 1960 A 2006, Annales Africaine, Crédila, volume 1, n° 16, 2022, p. 7

²⁰⁹ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, Visio, durée : 1h , le : 18/07/2025

surmonter leurs défis d'archivage physique avant de pouvoir envisager la numérisation, ce qui accroît les coûts et retarde certains projets.

En effet, le Sénégal se classe parmi les pays où la profession d'archiviste peine à susciter de l'intérêt. De nombreuses institutions ne réalisent pas encore, l'importance d'une gestion efficace des archives, et il est même courant que ce poste soit inexistant au sein de celles-ci. En Afrique, les problèmes de transparence et de traçabilité dans la gestion des biens publics sont largement imputables à la négligence accordée à la gestion des archives, ce qui explique la fréquence des détournements de deniers publics.

2. L'IA une opportunité pour s'adapter aux exigences de l'archivage des données numériques

Au cours des dernières années, nous avons été témoins d'une autre révolution numérique marquée par l'émergence de l'intelligence artificielle. Un nouveau bouleversement de la gestion de l'information par l'évolution technologique. Cette innovation représente une avancée significative dans le domaine de l'informatique et a profondément transformé l'environnement numérique, notamment grâce à ses capacités d'automatisation des tâches. Bien que son impact ne soit pas encore totalement manifeste, il se ressent déjà dans divers secteurs de la vie quotidienne. L'engouement pour l'intelligence artificielle est palpable, chacun cherchant à tirer parti de son efficacité démontrée dans certains domaines. Dans le champ de la gestion de l'information, les acteurs prennent pleinement conscience de son potentiel.

Au Sénégal, cette prise de conscience s'exprime par plusieurs voies, telles que l'organisation de séminaires,²¹⁰ de journées d'étude de formations entre autres.

L'apport de l'intelligence artificielle à la gestion documentaire a conduit à des progrès notables tels que l'optimisation de « l'OCR (reconnaissance optique des caractères) et de l'HTR (reconnaissance d'écriture manuscrite) », permettant d'explorer des documents complexes, incluant des écrits manuscrits ou des numérisations de mauvaise qualité.²¹¹ Par ailleurs, l'automatisation de la séparation des fichiers scannés en pages individuelles, sans recourir à des codes-barres, représente une avancée importante.²¹² De surcroît, la classification des documents, fondée sur leur contenu ou des critères prédéfinis, améliore la gestion et la recherche de ces derniers.²¹³ Ces avantages contribuent à réduire

²¹⁰ Entretien avec M. Dieye, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), visio, durée : 1h, le : 12/06/2025

²¹¹ REGNAULT, Annabelle, le rôle de l'IA dans la gestion documentaire, Docuware, 2024, p. 1

²¹² *Ibid* ;

²¹³ *Ibid* ;

considérablement la durée d'exécution de certaines activités²¹⁴ dans le cadre du traitement documentaire.

À ce jour, cette solution n'est pas encore disponible pour le grand public, et peu de structures exploitent l'intelligence artificielle pour la gestion de leurs documents. Néanmoins, on peut s'attendre à ce que cette intégration devienne de plus en plus courante.

- Alors quel est l'état des lieux au Sénégal concernant l'adoption de l'IA dans les pratiques documentaires, notamment dans le domaine de l'archivage numérique ?
- Quelles seraient les répercussions de l'IA sur l'archivage numérique ?

Le Sénégal à l'instar de beaucoup de pays du tiers monde n'a pas encore intégré l'IA dans les pratiques documentaires. En effet l'usage de l'IA de manière générale reste extrêmement limité. Cette innovation n'est pas encore bien implémentée au Sénégal, malgré les nombreux avantages qu'elles procurent surtout dans le domaine de l'informatique. Pourtant, le manque de volonté n'est pas en cause. Le gouvernement est parfaitement conscient de ce que l'intelligence artificielle peut apporter en termes de transformation et d'innovation. En effet, dans le contexte sénégalais, où de nombreuses institutions s'engagent dans des projets de numérisation des archives pour amorcer leur transition vers le numérique, l'intelligence artificielle pourrait grandement faciliter ce processus. En améliorant l'OCR et l'indexation des documents numérisés, l'IA contribuerait à réduire les coûts en nécessitant moins de ressources humaines pour réaliser ces tâches, tout en permettant un gain de temps significatif. L'automatisation du traitement des données, incluant le tri et le classement de grandes quantités d'informations, pourrait alléger considérablement la charge de travail des archivistes,²¹⁵ facilitant ainsi leur intégration dans des serveurs de stockage ou un système d'archivage électronique (SAE) grâce à l'intelligence artificielle. Il est important de noter que son utilisation nécessite un encadrement et des prérequis, incluant un environnement informatique spécifique ainsi qu'un cadre juridique clair.

²¹⁴ REGNAULT, Annabelle, le rôle de l'IA dans la gestion documentaire, Docuware, 2024, p. 1

²¹⁵ *Ibid* ;

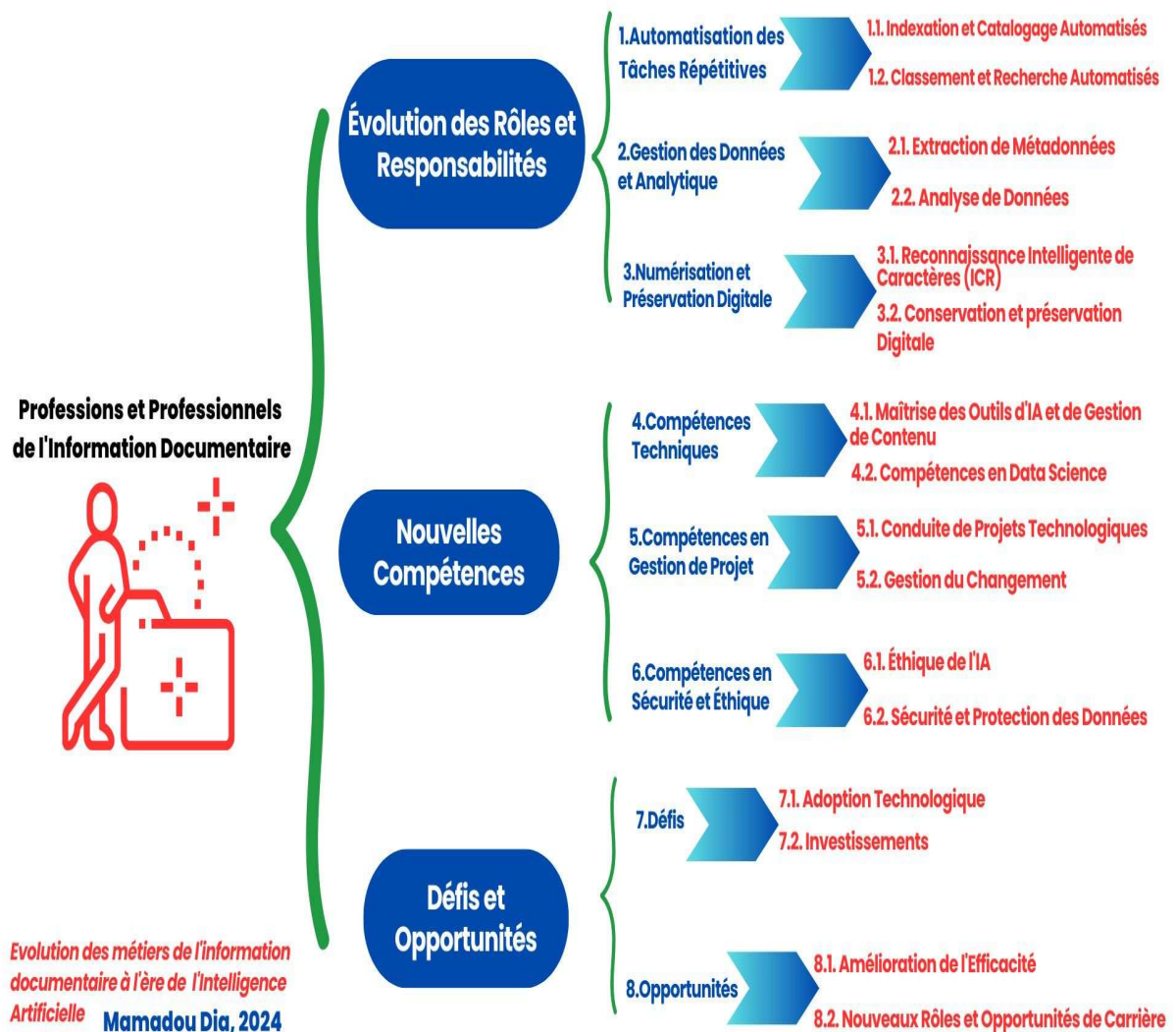


Figure 3: Evolution des métiers de l'information documentaire avec l'IA, communication Colloque en Sciences de l'Information et de la Communication en Afrique (CoSICA'24) – Dakar, Sénégal – auteur : Mamadou Dia

Comme le montre ce schéma, l'introduction de l'intelligence artificielle dans le domaine de l'archivage numérique et de la gestion de l'information plus globalement, présente un large éventail de bénéfices, allant de l'automatisation des tâches répétitives à la numérisation, en passant par le traitement et la conservation des données. Toutefois, cette avancée technologique nécessite le développement de nouvelles compétences. En effet, ces dernières sont à la fois techniques et théoriques, incluant une maîtrise des outils d'intelligence artificielle, des compétences en data science, ainsi qu'une expertise en sécurité et protection des données, qui constitue un défi majeur dans le domaine de la gestion des données

électroniques.²¹⁶

Malheureusement, au Sénégal, les professionnels du secteur manquent de ces compétences, en raison de leur absence dans les programmes de formation. Cette situation est fréquente, car il est rare de trouver des formations archivistiques qui incluent ces compétences, bien que l'on commence à observer leur intégration progressive. Afin de tirer pleinement parti des avantages de l'IA, il est donc nécessaire d'adapter les programmes de formation aux nouvelles évolutions technologiques. Pour les archivistes en poste, il est crucial de programmer des sessions de formation orientées vers les technologies numériques et l'intelligence artificielle. Cela leur permettra de se mettre à jour et d'affronter efficacement les défis liés à la révolution numérique en cours, notamment avec l'avènement de l'IA.

L'EBAD, l'unique institution de formation des archivistes au Sénégal, commence à réaliser l'importance d'intégrer l'intelligence artificielle dans ses programmes.²¹⁷ Bien que cela ne soit pas encore complètement mis en œuvre, des journées scientifiques axées sur l'IA, telles que le dernier colloque organisé par la CoSICA'24 à Dakar du 24 au 26 juillet 2024, sur le thème : *Les Sciences et métiers de l'Information et de la Communication à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle*,²¹⁸ témoignent de cette volonté. Par contre au niveau des services d'archive, la question de l'intégration de l'IA dans les pratiques documentaire n'est pas encore d'actualité. À ce jour, rares sont les établissements au Sénégal qui engagent des réflexions sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans la gestion des archives numériques. L'une des branches de l'OMVS, notamment celle de Saint-Louis (Sénégal), se distingue par son initiative novatrice visant à intégrer l'intelligence artificielle dans le processus d'archivage numérique, avec un projet spécifique de développement d'un chatbot²¹⁹ pour améliorer l'accès aux archives.

²¹⁶ DIA, Mamadou, Evolution des métiers de l'information documentaire avec l'IA, communication Colloque en Sciences de l'Information et de la Communication en Afrique (CoSICA'24) – Dakar, Sénégal, 2024, p. 1

²¹⁷ Entretien avec Mohamed Lat Sack Lat Tidiane DIOP Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, Chef du département Archives, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), Directeur des archives nationales du Sénégal, visio, durée : 1h le : 12/02/2025

²¹⁸ **Colloque en Sciences de l'Information et de la Communication en Afrique**, *Les Sciences et métiers de l'Information et de la Communication à l'épreuve de l'Intelligence Artificielle*, COSICA 24, Dakar, 2024.

²¹⁹ Entretien avec M. Diongue , chef de service archive OMVS (organisation sous régionale) Saint Louis, visio, durée : 1h, le : 30/06/2025

CONCLUSION

L'archivage numérique est une pratique encore en développement dans cette partie du continent africain (Afrique occidentale française). Bien que ces pays se heurtent à divers défis, notamment l'insuffisance d'infrastructures technologiques pour la mise en œuvre de projets d'archivage numérique, les limitations financières de leurs institutions pour démarrer de tels projets, et le désintérêt des États pour la question archivistique, ils essaient quand même de s'adapter à la situation. Des initiatives locales émergent, notamment avec l'essor croissant d'entreprises africaines spécialisées dans la gestion de l'information. Celles-ci développent des logiciels d'archivage et offrent un soutien aux entreprises et institutions de ces pays dans leurs projets de numérisation et d'archivage numérique. Bien que ces initiatives soient moins nombreuses, elles aident ces pays à relever les nombreux défis liés à l'archivage numérique.

Le Sénégal se positionne parmi les pays de l'AOF reconnus pour ses avancées dans le domaine de l'archivage, y compris l'archivage numérique. Toutefois, il est désormais en concurrence avec ses voisins, en particulier la Côte d'Ivoire, qui a entrepris sa transition numérique et enregistré des progrès significatifs dans ce domaine.

Malgré son statut pionnier en matière d'archivage en Afrique francophone, le Sénégal éprouve des difficultés à réaliser sa transition numérique dans ce domaine face à l'évolution technologique. Ces dernières sont liées à plusieurs éléments, dont un retard technologique et l'absence d'une réglementation juridique adéquate. Un autre facteur noté, est l'attachement de certaines organisations au papier, même si cela n'affecte pas de manière significative l'essor de l'archivage numérique. Cet aspect socioculturel mérite d'être souligné, car il contribue à la réticence de certaines institutions à se tourner vers le numérique, préférant demeurer sur des méthodes traditionnelles. Cette problématique résulte en grande partie d'une culture professionnelle établie et d'une réticence face aux outils informatiques.

En dépit des contraintes évoquées, le Sénégal réussit à s'adapter en tirant parti des logiciels open source. De plus, grâce à ses partenariats et collaborations, il bénéficie d'un transfert de compétences et de technologies, ainsi que de financements

correspondants. Malheureusement, ces collaborations engendrent une dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds étrangers pour le financement de projets, ce qui n'encourage pas une dynamique locale. Compter sur un financement extérieur comme seule solution n'est pas envisageable. Il est essentiel que le pays prenne en main son avenir en matière de gestion de son patrimoine documentaire, en proposant des formations appropriées pour relever les défis numériques et en instaurant un cadre législatif qui régule la gouvernance de l'information.

Le développement de l'archivage numérique doit impérativement s'initier au sein du pays, nécessitant l'engagement direct de ses acteurs. Leur implication est essentielle pour garantir une appropriation durable de ces problématiques. Les professionnels du secteur doivent prendre en charge ces questions, compte tenu de leur compréhension des réalités du terrain, afin que ces projets puissent aboutir aux résultats attendus. Il est également important de documenter leur travail, bien que cela soit rarement effectué, tout en développant des réflexions sur certaines problématiques liées à leur métier (numérisation, stockage, protection des données à caractère personnelle, éthique...). Mais aussi d'établir des revues scientifiques en archivage, ce qui contribuera à enrichir la production archivistique sénégalaise, en plus de faciliter la transmission des connaissances dans ce domaine.

ANNEXES

Nom de l'intervenant	Fonction	Institution	Date de l'entretien	Durée	Mode(visio/présentiel)
Dr. Mor DIEYE	Maitre de conférence titulaire	EBAD	23/062025	1h	Visio
Dr. Mohamed Lat Sakhewar DIOP	Directeur des Archives du Sénégal, Chef de département archive	ANS, EBAD	01/02/2025	1h	Visio
Nadia ROMBOK	Directrice adjointe en charge des activités d'archivage AGS Sénégal	AGS RM Sénégal	02/07/2025	1h	Visio
Babacar DIONG	Chef du Centre de Documentation et des Archives de l'OMVS (CDA)	OMVS (CDA)	30/06/2025	1h	Visio
Cheikhou Oumar TALL	Conservateur / chef de la division informatique	Direction des Archives du Sénégal	16/07/2025	1h	Visio
Khalifa Ababacar TALL	Chef de service Archive	Hôpital régional de Thiés	26/06/2025	1h	Visio

Annexe 1: Tableau récapitulatif des entretiens

Enseignant chercheur en Gestion documentaire (Directeur ou enseignant chercheur à l'EBAD)

1. Comment évaluez-vous la prise en compte des enjeux du numérique dans la formation des archivistes aujourd'hui ?
2. Quelles sont, selon vous, les compétences clés à développer chez les futurs professionnels de l'archivage numérique ?
3. Quels obstacles principaux rencontrez-vous dans l'actualisation des programmes de formation face à l'évolution technologique ?
4. Comment l'EBAD collabore-t-elle avec les institutions publiques et privées pour adapter ses cursus aux besoins du marché ?
5. Quels retours avez-vous des anciens étudiants sur leur insertion dans le domaine de l'archivage numérique ?
6. Comment intégrez-vous la question de la sécurité et de la confidentialité des données dans vos enseignements ?
7. Comment la recherche à l'EBAD contribue-t-elle à l'innovation dans le secteur de la gestion documentaire ?
8. Quelles évolutions anticipez-vous dans les métiers de l'archivage à l'ère du numérique ?
9. Quels partenariats ou projets innovants souhaitez-vous développer à l'avenir ?

Directeur ou Responsable d'une entreprise spécialisée dans l'archivage et la GED

1. Quels services proposez-vous en matière d'archivage numérique et de GED ?
2. Quels sont les principaux besoins exprimés par vos clients dans le secteur public et privé ?
3. Quelles innovations technologiques intégrez-vous dans vos solutions d'archivage ?
4. Comment accompagnez-vous vos clients dans la conduite du changement lors de la mise en place de GED ou de SAE ?
5. Quelles certifications ou normes respectez-vous pour garantir la qualité de vos prestations ?
6. Quels sont les principaux défis rencontrés dans la gestion d'archives numériques à grande échelle ?
7. Comment anticipez-vous l'évolution du marché de l'archivage numérique au Sénégal ?
8. Quelles recommandations feriez-vous à une organisation pour réussir sa transition vers l'archivage numérique ?

Responsable d'un service d'archives publiques

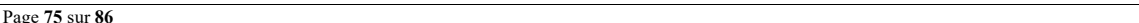
1. Où en est votre service dans sa transition vers l'archivage numérique ?
2. Quelles solutions techniques avez-vous mises en place pour garantir la pérennité des documents numériques ?
3. Quelles stratégies mettez-vous en place pour faire prendre conscience aux agents et usagers de l'importance de la gestion des archives ?
4. Quels types de formations proposez-vous à votre personnel concernant les nouveaux outils numériques ?
5. Comment gérez-vous les questions de confidentialité et d'accès aux archives numériques ?
6. Quels sont les risques majeurs liés à la transition numérique que vous avez identifiés ?
7. Avez-vous recours à des prestataires externes pour la numérisation ou la gestion des archives ? Pourquoi ?
8. Quels seraient, selon vous, les axes prioritaires d'amélioration pour votre service en terme d'archivage électronique ?

Consultant ou ingénieur en systèmes d'information documentaire

1. Quels sont les critères essentiels pour réussir un projet de numérisation d'archives ?
2. Comment évaluez-vous la maturité des organisations en matière de gestion documentaire numérique ?
3. Quelles sont les erreurs fréquentes à éviter lors de la mise en place d'un système d'archivage électronique ?
4. Quels outils ou technologies recommandez-vous pour une gestion efficace des archives numériques ?
5. Comment gérez-vous la conduite du changement auprès des équipes concernées ?
6. Quelles sont les principales difficultés rencontrées lors de la migration des archives physiques vers le numérique ?
7. Comment assurez-vous l'interopérabilité entre différents systèmes d'information documentaire ?
8. Quels sont, selon vous, les enjeux futurs de l'archivage numérique ?



Annexe 2: Grilles des entretiens



SOURCES

Code du patrimoine. Art. L212-1, « <http://www.legifrance.gouv.fr> », consulté le 10 décembre 2024

Code du patrimoine. Art. L212-2. « <Http://www.legifrance.gouv.fr> », consulté le 10 décembre 2024

Le Programme interministériel d'archivage VITAM, <https://www.programmevitam.fr/pages/presentation/>, Consulté le 12 Décembre 2024

Université de Strasbourg, « Politique d'archivage », URL : https://documentation.unistra.fr/Service_Archives/PolitiqueArchivage/co/72_normes.html, consulté le 10 décembre 2024

Service interministériel des archives de France. Bibliothèque de documents de référence, *Politique d'archivage, notice explicative*, Ministère de la culture, 2018

Visiativ, Transformation digitale en Afrique : où en est-on ?, lien : <https://blog.visiativ.com/transformation-digitale-afrique/>, consulté le 22/06/2025

Comité des travaux historiques et scientifiques, Association internationale des archives francophones (AIAF) – QUÉBEC, CTHS, lien : <https://cths.fr/an/societe.php?id=3898>, consulté le 20/07/2025

Université de Strasbourg, « Politique d'archivage », URL : https://documentation.unistra.fr/Service_Archives/PolitiqueArchivage/co/72_normes.html, consulté le 10 décembre 2024

[20sont,le%20si%C3%A8ge%20est%20%C3%A0%20Dakar,](#) consulté le : 11/05/2025

Chaire UNESCO, Les archives en Afrique Conservation et transmission, un réel défis, Journée d'Etudes, Juin 2024

CISSE, Fana, Souveraineté numérique du Sénégal : le vrai, le faux, le flou du Datacenter de Diamniadio (Enquête), Pressafrik, 2023

COUTURE, Carol, LAJEUNESSE, Marcel. « L'archivistique à l'ère du numérique – Les éléments fondamentaux de la discipline », Les Presses de l'Université du Québec, 2015

CHAMELOT, Fabienne. « Se priver d'archives, c'est se priver de mémoire » : la dualité central/local du fonds de l'Afrique occidentale française (AOF). In: *La Gazette des archives*, n°256, 2019-4. La Francophonie des archives. Expertise, coopération, partage

DIOUF, Dieyi, Archivage et diffusion électroniques des thèses et mémoires à l'université Cheikh-Anta-Diop de Dakar, bbf, T. 54, N°2, p.1

DIEYE, Mor, GNINGUE, Ngor, L'ÉVOLUTION DE LA LÉGISLATION ARCHIVISTIQUE AU SÉNÉGAL DE 1960 A 2006, Annales Africaine, Crédila, volume 1, n° 16, 2022

Fédération des Tiers de Confiance du Numérique (fntc), ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE : Que choisir entre Coffre-Fort Numérique (CFN) et Système d'Archivage Electronique (SAE) ? sd

GUYON, Céline. « Une archivistique sous influence : la pratique archivistique face aux innovations technologiques (1960-2022) », Open Edition Journals, 2022

GILLET, Florence. « Archives et gouvernance de l'information à l'ère numérique ». Courrier hebdomadaire du CRISP, 2022/5 n° 2530-2531, 2022

HIRIBARREN, Vincent. « Tournant archivistique et tournant numérique en Afrique : Entretien avec Vincent Hiribarren », Materials & Fieldwork in African Studies, 2020

JACOB, Steve, SOUISSI, Seima et MARTINEAU, Charlie. « Intelligence artificielle et transformation des métiers de la gestion documentaire Chaire de recherche sur l'administration publique à l'ère numérique Université Laval Québec », 2022

KALLEL, Sameh. « Gestion et archivage de documents électroniques : Evidence, fiabilité et authenticité », mémoire de recherche, Université de Laval, 1998

KASSOUWI, Isaac, Télécoms : le Sénégal compte sur le partage d'infrastructures pour réduire les tarifs, Agence Ecofin, 2024, lien : <https://www.agenceecofin.com/actualites-numerique/0307-129720-telecoms-le-senegal-compte-sur-le-partage-d-infrastructures-pour-reduire-les-tarifs>,

LIMON, Bonnet Marie-Françoise, MOUFFLET, Jean-François, GAETANO, Piraino. « L'innovation numérique : un cercle vertueux pour l'archivistique ». In: *La Gazette des archives*, n°254, les Archives nationales, une refondation pour le XXI^e siècle, 2019

MICAELL, Eric. « Système d'archivage électronique (SAE) des exigences et des spécifications qui tiennent compte d'un environnement [GED-SAE(PAE)-PGA] », Archivistes – Experts, 2011

MBAYE, Saliou. « Les archives en Afrique de l'Ouest, un patrimoine en mutation », Conférences, Ecole des Chartes, 2004

NDIAYE, Ahmeth . « Les archives en Afrique occidentale francophone. Bilan et perspectives » dans: *La Gazette des archives*, n°139, 1987

NDIAYE, Ahmeth. « Les archives en Afrique face au risque de l'amnésie de son patrimoine par l'Homme », *Revue gabonaise d'histoire et archéologie* N°2, 2017

PENE, Matthieu. « Le temps des archives et la périodisation historique : une histoire découpée en boîtes », Open Edition journals, 2016

PERES, Éric. « Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté », *JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE*, janvier 2015

PEYROUX, Elisabeth, NINOT, Olivier. « La révolution numérique en Afrique », Direction de l'information légale et administrative (DILA), 1er juillet 2019, p. 1

REGNAULT, Annabelle, le rôle de l'IA dans dans la gestion documentaire, Docuware, 2024

Service interministériel des archives de France, Bibliothèque de documents de référence, *Politique d'archivage, notice explicative*, Ministère de la culture, 2018

SANGARE, Zeynab, «Sénégal/ TIC : Une croissance de 7% dans le secteur de la télécommunication en 2020 et des objectifs ambitieux pour 2025, Afrik Management, 2024

TEXIER, Bruno. « Numérique Vs Papier : archivage hybride bien ordonné », Archimag, Avril 2016

Travaux universitaires

BOUCHETAL, Christèle. Mise en place d'un système d'archivage électronique et étude d'un modèle de GED, Rapport de stage, Enssib, Villeurbanne, 2020

DIEYE, Mor. Valorisation et médiation numérique du patrimoine documentaire colonial et de l'esclavage. Mémoire de Master Sciences de l'information et de la communication. Université Paul Valéry- Montpellier III, 2013

FAYE, Marcel. L'impact de **VITAM** dans le paysage de l'archivage électronique français, Mémoire de Master, **Enssib**, Villeurbanne, 2020

SERLET, Murielle. Etat de l'art de l'archivage électronique confronté à sa mise en pratique, Mémoire de Stage, Enssib, Villeurbanne, 2009

LUPOVICI, Catherine. Archivage numérique : Analyse et mise en œuvre d'actions pour la société SEMALY, Mémoire de Stage, Enssib, Villeurbanne, 2003

Entretiens :

- ❖ Entretien avec Mohamed Lat Sack Lat Tidiane DIOP Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, Chef du département Archives, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), Directeur des archives nationales du Sénégal, entretien en Visio, durée 1h : Le 12/02/2025
- ❖ Entretien avec M. Dieye, Maître de conférences en Sciences de l'information et de la communication, à l'École des bibliothécaires et archivistes de Dakar (EBAD), entretien en Visio, durée 1h : Le 12/06/2025
- ❖ Entretien avec M. Tall, Conservateur / chef de la division informatique à la direction des Archives du Sénégal, entretien en Visio durée 1h, : Le 18/07/2025
- ❖ Entretien avec Nadia Rombok, directrice adjointe en charge des activités d'archivage AGS Sénégal , entretien en visio, durée 1h, date 02/07/2025
- ❖ Entretien avec M. Diongue, Chef de service Archive à l'OMVS (organisation sous régionale) , entretien en visio, durée 1h, date 30/06/2025
- ❖ Entretien avec M. Tall, Chef de service Archive à l'hôpital de Thiès , entretien en Visio, durée 1h, date 26/06/2025

Logiciels de transcription utilisés :

- No scribe

- Turbo Scribe

ANNEXES

Table des annexes

Annexe 1: Tableau récapitulatif des entretiens	70
Annexe 2: Grilles des entretiens	72

GLOSSAIRE

Archivage numérique : pratique visant à conserver, gérer, pérenniser et valoriser les documents numériques.

AOF : Afrique Occidentale française, Entité géographique et politique réunissant les anciennes colonies françaises d'Afrique occidentale au XIXe siècle.

ANS : Archives Nationales du Sénégal, la grande institution, chargée de la gestion du patrimoine archivistique sénégalais.

EBAD : École des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes de Dakar, première école en Afrique de l'ouest francophone en gestion de l'information.

SAE : Système d'archivage Electronique, environnement intégrant des procédures et des logiciels pour assurer la conservation et la pérennisation des documents numériques.

LOGICIEL OPEN SOURCE : logiciel dont le code source est accessible pour tous.

INDEXATION : Méthode visant à lier un document à des mots-clés ou des descripteurs afin de faciliter sa recherche.

OCR : La reconnaissance optique de caractères (ROC) est une technologie de traitement qui permet de transformer des documents numérisés en textes exploitables.

COFFRE FORT NUMERIQUE CFN : Le CFN, ou Coffre-Fort Numérique, représente un outil spécialisé pour le stockage sécurisé de documents électroniques de grande valeur.

VITAM : Solution d'archivage numérique développée en France pour assurer la gestion, la conservation, la pérennité et l'accès aux archives numériques.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Insertion de la table des illustrations

<u>Figure 1: Organisation des services d'archives au Sénégal.....</u>	22
<u>Figure 2: Afrique occidentale française. Carte d'ensemble, politique et administrative dressée par le Service géographique de l'Afrique occidentale française à Dakar sous la direction du commandant Ed. de Martonne (1928, 2e édition). Source : https://gallica.bnf</u>	30
<u>Figure 3: Evolution des métiers de l'information documentaire avec l'IA, communication Colloque en Sciences de l'Information et de la Communication en Afrique (CoSICA'24) – Dakar, Sénégal – auteur : Mamadou Dia</u>	64

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Sigles et abréviations	8
Introduction	10
Première partie : Archivage numérique en Afrique, le difficile rattrapage des anciens pays de l'AOF	17
Chapitre 1 : Analyse conceptuelle et critique des sources.....	17
I. Définition des termes clés	17
1. Archives numériques	17
2. Archives nationales du Sénégal (ANS)	23
II.Méthodologie et Critique des sources.....	26
1.Méthodologie.....	26
2.État de l'art et revue critique des sources.....	28
Chapitre 2 : Les archives de l'AOF, un riche héritage colonial	32
I.Les archives de l'AOF, genèse d'un fonds colonial	32
1. Le Fonds de l'AOF, témoignage des décennies de présence coloniale française en Afrique de l'Ouest.....	32
2.Un patrimoine partagé entre la France et les anciens territoires de l'AOF	35
II.Archivage numérique en Afrique de l'Ouest francophone, les défis de la transition numérique	37
1.Une Transition Numérique timide malgré les Avancées Technologiques	38
2.L'archivage numérique en Afrique de l'Ouest francophone : un secteur en émergence face aux défis technologiques	39
Deuxième partie : Enjeux et perspectives de l'archivage numérique au Sénégal :	43
Chapitre 1 : Défis technologiques et institutionnels.....	45
I.Situation de l'archivage numérique au Sénégal : Etat des lieux	45
1.L'archivage numérique au Sénégal, le retard des services d'archive	46
2.L'archivage numérique, une dynamique d'expansion progressive.....	48
II.L'archivage électronique au Sénégal, un essor ralenti par des contraintes techniques et infrastructurelles	50
1.Le Manque d'équipements et de connexion internet, un frein à l'expansion de l'archivage numérique au Sénégal	51
2.Archivage numérique au Sénégal, l'impératif de formation aux technologies modernes.....	53
Chapitre 2 : Archivage numérique au Sénégal : OPPORTUNITES et solutions pour l'avenir.....	56
I.Collaborations et partenariats	56
1.Les partenariats : un levier stratégique pour combler le retard du Sénégal en archivage numérique.....	57

2.Partenariats et collaborations : opportunités, limites et perspectives	60
II.Archivage numérique au Sénégal : fondements incontournables et perspectives de l'IA	62
1.Les bases indispensables pour impulser l'archivage numérique au Sénégal	63
2. L'IA une opportunité pour s'adapter aux exigences de l'archivage des données numériques	65
Conclusion.....	69
Annexes	71
Sources	75
Bibliographie	76
Annexes	81
Glossaire	82
Index	83
Table des illustrations	84
Table des matières	85